

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : [REDACTED] 7338 29.09.23

Le 29/09/2023



Bien : Appartement  
Adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville  
42000 SAINT-ÉTIENNE  
Numéro de lot : Appartement 6, caves 3 et 4  
Référence Cadastre : BW - 88

PROPRIETAIRE



DEMANDEUR

SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés  
17 A Rue de la Presse  
42000 SAINT-ÉTIENNE

Date de visite : 29/09/2023  
Opérateur de repérage : HAON Rémi

[REDACTED] Agence Diagnostic Immobilier

1/1

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° SAS V ET B 17338 29.09.23

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : <b>Appartement</b>	Lot N° : <b>Appartement 6, caves 3 et 4</b>
Étage: <b>3ème</b>	
Adresse : <b>11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE</b>	Réf. Cadastre : <b>BW - 88</b>
Propriétaire : [REDACTED]	Bâti : <b>Oui</b> Mitoyenneté : <b>Oui</b>
	Date du permis de construire : <b>Antérieur au 1 juillet 1997</b>
	Date de construction : <b>Antérieur au 1er janvier 1949</b>

### CONSTAT AMIANTE

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante**

### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :  
**191,70 m<sup>2</sup>**

### EXPOSITION AU PLOMB

**Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.**

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

<b>Consommations énergétiques</b> <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small>	<b>Emissions de gaz à effet de serre (GES)</b> <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>
Consommation conventionnelle : <b>174 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>	Estimation des émissions : <b>37 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>

### DIAGNOSTIC GAZ

**L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais**

### DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

**L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**

[REDACTED] Agence Diagnostic Immobilier

1/2

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



<b>Etat des Risques et Pollutions</b>	
<b>Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention à risques</b>	
<b>Le bien est situé dans une Zone à Potentiel Radon (Zone 1)</b>	

<b>Plan d'exposition au bruit des aérodromes*</b>	
<b>Le bien est situé dans une zone de bruit</b>	<b>Zone</b>
<b>Non</b>	<b>/</b>

\*Information consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

<b>Exposition de la zone au recul du trait de côte</b>
<b>Le bien n'est pas situé dans une zone exposée au recul du trait de côte</b>



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;  
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

<b>A INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>A.1 DESIGNATION DU BATIMENT</b>	
Nature du bâtiment : <b>Appartement</b>	Escalier :
Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)</b>	Bâtiment :
Nombre de Locaux :	Porte :
Etage : <b>3ème</b>	Propriété de: 
Numéro de Lot : <b>Appartement 6, caves 3 et 4</b>	
Référence Cadastre : <b>BW - 88</b>	
Date du Permis de Construire : <b>Antérieur au 1 juillet 1997</b>	
Adresse : <b>11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE</b>	
<b>A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE</b>	
Nom : <b>SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés</b>	Documents fournis : <b>Néant</b>
Adresse : <b>17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE</b>	Moyens mis à disposition : <b>Néant</b>
Qualité : <b>Hussier</b>	
<b>A.3 EXECUTION DE LA MISSION</b>	
Rapport N° : <b>SAS V et B 17338 29.09.23 A</b>	Date d'émission du rapport : <b>29/09/2023</b>
Le repérage a été réalisé le : <b>29/09/2023</b>	Accompagnateur : <b>Le donneur d'ordre</b>
Par : <b>HAON Rémi</b>	Laboratoire d'Analyses : <b>ITGA</b>
N° certificat de qualification : <b>C2020-SE10-001</b>	Adresse laboratoire : <b>ARTEPARC BAT E Route de la Cote d'Azur CS 30012 13590 MEYREUIL</b>
Date d'obtention : <b>18/11/2020</b>	Numéro d'accréditation : <b>1-1029</b>
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>WI.CERT</b>	Organisme d'assurance professionnelle : <b>ALLIANZ</b>
<b>18 Rue de Saint-Cyr 69009 LYON</b>	Adresse assurance : <b>87 rue de Richelieu 75002 PARIS - 2EME</b>
Date de commande : <b>25/09/2023</b>	N° de contrat d'assurance : <b>Z086823482</b>
	Date de validité : <b>31/03/2024</b>

 Agence Diagnostic Immobilier

1/13

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



## B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



**Date d'établissement du rapport :**

Fait à **LA FOUILLOUSE** le **29/09/2023**

Cabinet : **AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER**

Nom du responsable : **MICHAUD Laurent**

Nom du diagnostiqueur : **HAON Rémi**

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

2/13

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



**C SOMMAIRE**

**INFORMATIONS GENERALES.....1**

DESIGNATION DU BATIMENT ..... 1

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE..... 1

EXECUTION DE LA MISSION ..... 1

**CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....2**

**SOMMAIRE .....3**

**CONCLUSION(S) .....4**

LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION ..... 4

LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....4

**PROGRAMME DE REPERAGE .....5**

LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....5

LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21).....5

**CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....6**

**RAPPORTS PRECEDENTS .....6**

**RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....6**

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION ..... 7

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE ..... 7

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....7

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE ..... 7

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....7

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....7

COMMENTAIRES ..... 7

**ELEMENTS D'INFORMATION .....8**

**ANNEXE 1 – CROQUIS.....9**

**ATTESTATION(S) .....11**





## D CONCLUSION(S)


Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

 Agence Diagnostic Immobilier

4/13

Amiante

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.





## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 29/09/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

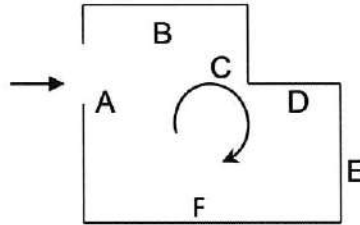
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

**LISTE DES PIÈCES VISITÉES/NON VISITÉES ET JUSTIFICATION**

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	3ème	OUI	
2	Séjour	3ème	OUI	
3	Salon	3ème	OUI	
4	Cuisine	3ème	OUI	
5	Chambre n°1	3ème	OUI	
6	Salle de bains/WC n°1	3ème	OUI	
7	Chambre n°2	3ème	OUI	
8	Chambre n°3	3ème	OUI	
9	Dégagements n°1	3ème	OUI	
10	WC	3ème	OUI	
11	Salle de bains/WC n°2	3ème	OUI	
12	Chambre n°4	3ème	OUI	
13	Dégagements n°2	3ème	OUI	
14	Dégagements n°3	3ème	OUI	
15	Balcon n°1	3ème	OUI	
16	Balcon n°2	3ème	OUI	
17	cave 2	1er SS	OUI	
18	cave 3	1er SS	OUI	

**DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

Néant

**LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR**

Néant

**LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

Néant

**LA LISTE DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

Néant

**RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)**

Néant

**LEGENDE**

<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante	
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales	<b>ME</b> : Mauvais état
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)		<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond</b> (résultat de la grille d'évaluation)	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
<b>Recommandations des autres matériaux et produits.</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b> Evaluation périodique			
	<b>AC1</b> Action corrective de premier niveau			
	<b>AC2</b> Action corrective de second niveau			

**COMMENTAIRES**

Périmètre du repérage, toutes les parties accessibles le jour de la visite sans démontage ni destruction. Ce diagnostic ne peut être utilisé comme diagnostic amiante avant travaux ou démolition. En cas de travaux, nous contacter pour effectuer une recherche suivant la liste C des matériaux amiantés.



## I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

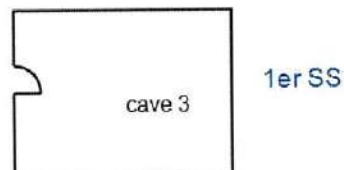
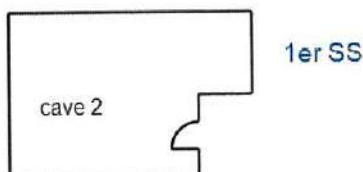
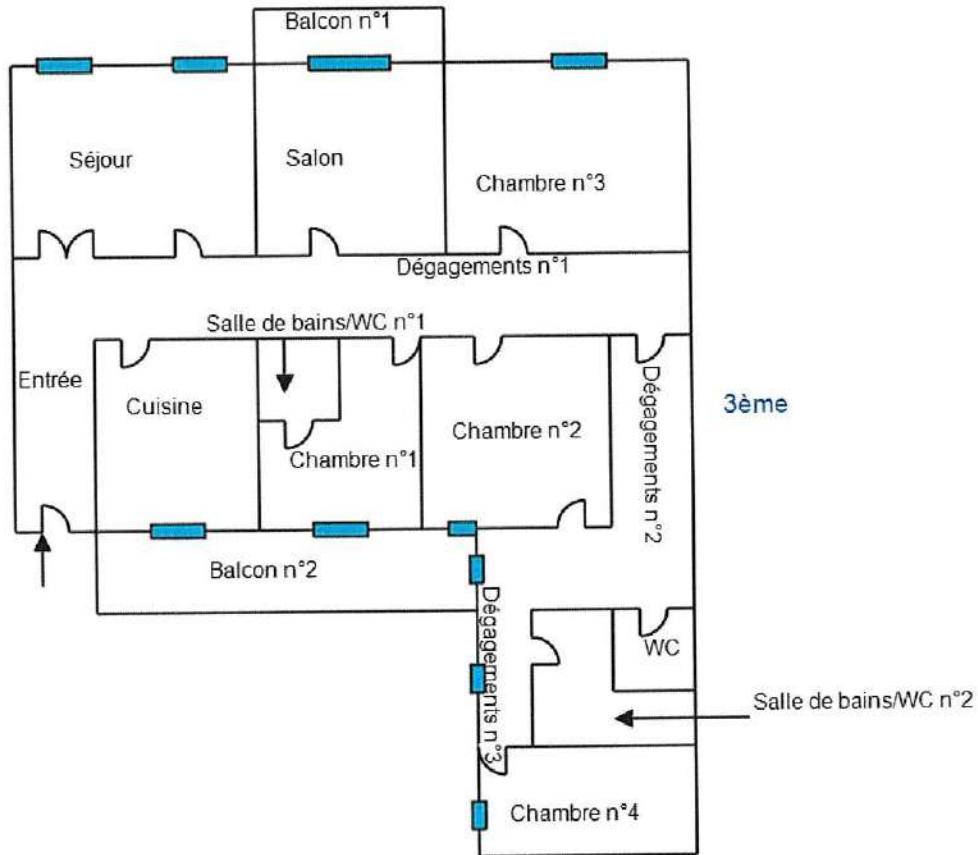
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)



## ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			Adresse de l'immeuble : 11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE
N° dossier :	[REDACTED]		
N° planche :	1/1	Version : 0	Type : Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : Croquis N°1





**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



## ATTESTATION(S)



### Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

**AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
ALLEE DU MOULIN SAINT PAUL  
42480 LA FOUILLOUSE**

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro **Z086823482**, qui a pris effet le **01/04/2012**.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- Constat de risque d'exposition au plomb
- Diagnostic amiante, à l'exclusion de toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante,
- Etat relatif à la présence des termites
- Etat de l'installation intérieur de gaz,
- Etat des risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Diagnostic d'assainissement et de repérage du radon et de la légionellose,
- Diagnostic d'immeubles en copropriété,
- Métrage des bâtiments selon la réglementation en vigueur,
- Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif
- Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif ancien ou à obtention de prêts bancaires réglementés.

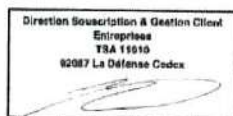
La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit **31/03/2024 à zéro heure**.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à LYON, le 28/03/2023

Pour Allianz,



Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société anonyme au capital de 991 967 200 euros  
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 542 110 291 RCS Nanterre

11/13

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX**



### Responsabilité Civile

Responsabilité Civile Exploitation	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous dommages confondus .....</li> </ul> </li> <li><b>Faute Inexcusable :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages matériels et immatériels consécutifs .....</li> <li>- Dommages immatériels non consécutifs.....</li> </ul> </li> <li>• Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu :</li> <li>• Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels)</li> </ul>	<p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p>	<p>7 500 000 EUR par sinistre</p> <p>1 500 000 EUR par année d'assurance</p> <p>1 500 000 EUR par sinistre</p> <p>500 000 EUR par sinistre</p> <p>500 000 EUR par sinistre</p> <p>1 500 000 EUR par année d'assurance</p>
Responsabilité Civile Professionnelle	Garanties souscrites	Montants maximums garantie
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non.....</li> <li><b>dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non.....</li> <li>- Destruction ou détérioration des documents confiés .....</li> </ul> </li> </ul>	<p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p>	<p>500 000 EUR par année d'assurance et 300 000 EUR par sinistre</p> <p>INCLUS</p> <p>100 000 EUR par sinistre</p>
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Garantie souscrite	Montants maximums garantis
<p>Défense devant la juridiction civile, commerciales ou administratives .....</p> <p>Défense pénale .....</p> <p>Recours ( préjudices supérieurs à 150 Eur)</p> <p>Frais de prévention des sinistres.....</p>	<p></p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p>	<p>Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause</p> <p>30 000 EUR par sinistre</p> <p>50 000 EUR HT par année d'assurance</p> <p>100 000 EUR par année d'assurance</p>

#### Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société anonyme au capital de 991 987 200 euros  
 Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 542 110 291 RCS Nanterre

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot - 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
<b>ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX</b>	



# CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Numéro d'accréditation  
4-0634  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr

## WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

« Version 02 »  
REV 00

Décerné à : **HAON Rémi**

Sous le numéro : **C2020-SE10-001**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 24/08/2023 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Délivré à Thionville, le 24/08/2023

Par WE-CERT  
Président



WE-CERT "Qualit'compétences" - 13 rue de Saintignon, 57 100 THIONVILLE  
Tél. 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit.compétences.com  
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF : 7120B NCS/DCT 8805 1095600031

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**





# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

### A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :	<b>Appartement</b>	Adresse :	<b>11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE</b>
Nombre de Pièces :		Bâtiment :	
Etage :	<b>3ème</b>	Escalier :	
Numéro de lot :	<b>Appartement 6, caves 3 et 4</b>	Porte :	
Référence Cadastre :	<b>BW - 88</b>	Propriété de :	[REDACTED]
			<b>11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE</b>
		Mission effectuée le :	<b>29/09/2023</b>
		Date de l'ordre de mission :	<b>25/09/2023</b>
		N° Dossier :	[REDACTED]

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

**Total : 191,70 m<sup>2</sup>**

(Cent quatre-vingt-onze mètres carrés soixante-dix)

Commentaires : Néant

### B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	3ème	8,00 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Séjour	3ème	29,90 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salon	3ème	21,90 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Cuisine	3ème	18,80 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	3ème	18,50 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle de bains/WC n°1	3ème	2,90 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	3ème	21,35 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre n°3	3ème	29,20 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Dégagements n°1	3ème	16,30 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
WC	3ème	1,15 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle de bains/WC n°2	3ème	5,30 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre n°4	3ème	9,00 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Dégagements n°2	3ème	4,50 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Dégagements n°3	3ème	4,90 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
cave 2	1er SS	0,00 m <sup>2</sup>	12,55 m <sup>2</sup>
cave 3	1er SS	0,00 m <sup>2</sup>	14,00 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>191,70 m<sup>2</sup></b>	<b>26,55 m<sup>2</sup></b>

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Balcon n°1	3ème	1,25 m <sup>2</sup>
Balcon n°2	3ème	6,20 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>7,45 m<sup>2</sup></b>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER qu'à titre indicatif.

**Agence Diagnostic Immobilier**

1/5

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

**Le Technicien :**  
Rémi HAON

à LA FOUILLOUSE, le 29/09/2023

**Nom du responsable :**  
MICHAUD Laurent



## DOCUMENTS ANNEXES

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

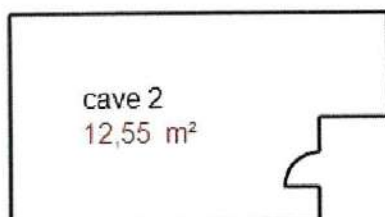
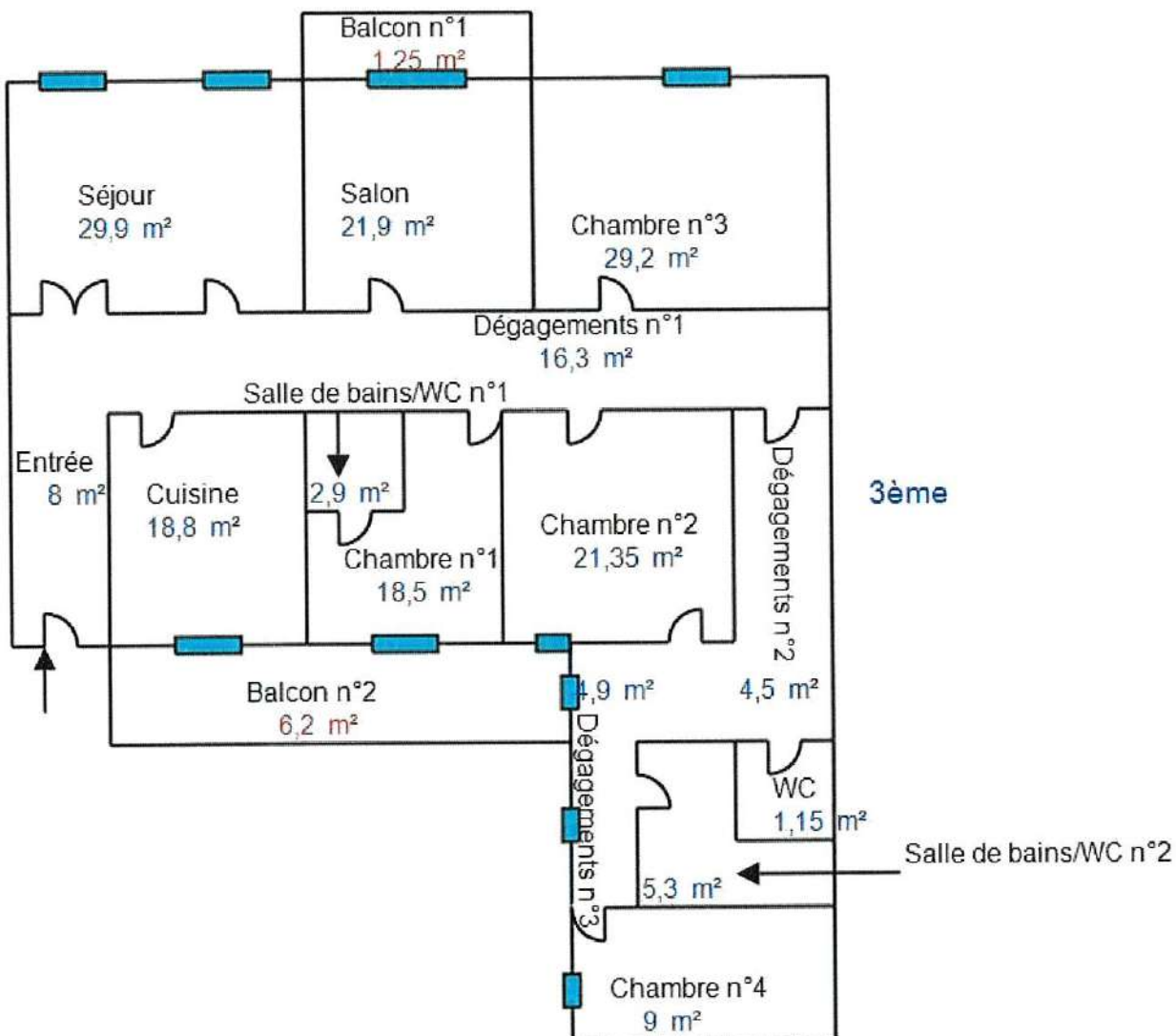
20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

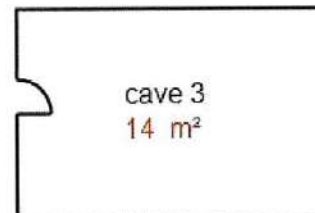
**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



### Croquis N°1



1er SS



1er SS



**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

### A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

### B Objet du CREP

Les parties privatives

Avant la vente

Occupées

Ou avant la mise en location

Par des enfants mineurs :  Oui  Non

Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Ou les parties communes d'un immeuble

Avant travaux

### C Adresse du bien

11 place de l'Hôtel de Ville  
42000 SAINT-ÉTIENNE

### D Propriétaire

Nom : ██████████  
Adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE

### E Commanditaire de la mission

Nom : SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés  
Qualité : Hussier

Adresse : 17 A Rue de la Presse  
42000 SAINT-ÉTIENNE

### F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : Niton  
Modèle de l'appareil : XLP300  
N° de série : 17585

Nature du radionucléide : 109cd  
Date du dernier chargement de la source : 24/03/2021  
Activité de la source à cette date : 850mbq

### G Dates et validité du constat

N° Constat : ██████████ 17338 29.09.23 P  
Date du constat : 29/09/2023

Date du rapport : 29/09/2023  
Date limite de validité : 28/09/2024

### H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
197	0	0,00 %	146	74,11 %	35	17,77 %	8	4,06 %	8	4,06 %

**Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence**

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

**Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.**

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

### I Auteur du constat

██████████ Agence Diagnostic Immobilier

1/23


2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



<p>Signature</p> 	<p>Cabinet : <b>AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER</b> Nom du responsable : <b>MICHAUD Laurent</b> Nom du diagnostiqueur : <b>HAON Rémi</b> Organisme d'assurance : <b>ALLIANZ</b> Police : <b>Z086823482</b></p>
--	---



**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482 <b>ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX</b>	



# SOMMAIRE

## PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1

## RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES .....4

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; .....	4
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	4

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION .....4

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	4
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	4
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	4
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	4
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	4
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	4
OCCUPATION DU BIEN .....	4
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	5

## METHODOLOGIE EMPLOYEE .....5

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	5
STRATEGIE DE MESURAGE .....	5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	6

## PRESENTATION DES RESULTATS .....6

## CROQUIS .....7

## RESULTATS DES MESURES .....8

## COMMENTAIRES .....19

## LES SITUATIONS DE RISQUE .....19

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	20
---	----

## OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES .....20

## ANNEXES .....21

NOTICE D'INFORMATION .....	21
CERTIFICAT DE QUALIFICATION .....	22
PLOMB DANS LES CANALISATIONS .....	23





## 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;  
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

## 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

### 2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **HAON Rémi**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **WI.CERT, 18 Rue de Saint-Cyr 69009 LYON**  
Numéro de Certification de qualification : **C2020-SE10-001**  
Date d'obtention : **18/11/2020**

### 2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN (DGSNR) : **T420310**  
Nom du titulaire : **AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER** Date d'autorisation : **15/09/2020**  
Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **MICHAUD Laurent**

### 2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : **NITON** Concentration : **1,04 mg/cm<sup>2</sup>**  
N° NIST de l'étalon : **P/N500-934** Incertitude : **0,06 mg/cm<sup>2</sup>**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	29/09/2023	1,1
En fin du CREP	345	29/09/2023	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.  
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

### 2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Coordonnées : **NC**  
Nom du contact : **NC**

### 2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949** Nombre de cages d'escalier : **0**  
Nombre de bâtiments : **1** Nombre de niveaux : **1**

### 2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **11 place de l'Hôtel de Ville** Bâtiment :  
**42000 SAINT-ÉTIENNE** Entrée/cage n° :  
Type : **Appartement** Etage : **3ème**  
Nombre de Pièces : Situation sur palier :  
N° lot de copropriété : **Appartement 6, caves 3 et 4** Destination du bâtiment : **Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)**  
Référence Cadastre : **BW - 88**

### 2.7 Occupation du bien

L'occupant est  Propriétaire  
 Locataire  
 Sans objet, le bien est vacant  
Nom de l'occupant si différent du propriétaire :  
Nom :

### 2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39  
20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX**



1	Entrée	3ème
2	Séjour	3ème
3	Salon	3ème
4	Cuisine	3ème
5	Chambre n°1	3ème
6	Salle de bains/WC n°1	3ème
7	Chambre n°2	3ème
8	Chambre n°3	3ème
9	Dégagements n°1	3ème
10	WC	3ème
11	Salle de bains/WC n°2	3ème
12	Chambre n°4	3ème
13	Dégagements n°2	3ème
14	Dégagements n°3	3ème
15	Balcon n°1	3ème
16	Balcon n°2	3ème

### 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.



### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

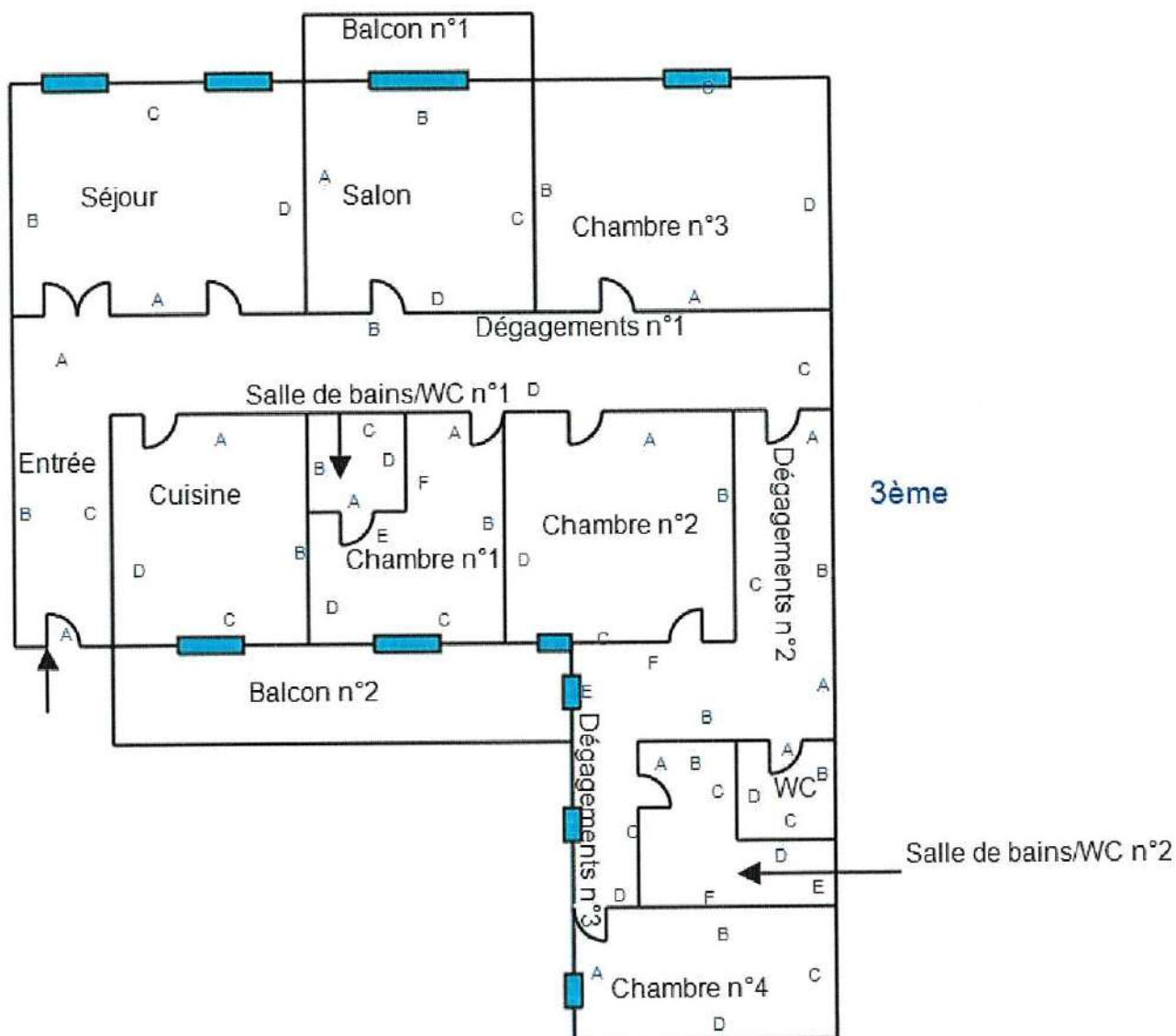
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



## 5 CROQUIS

Croquis N°1





## 6 RESULTATS DES MESURES

### Local : Entrée (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,24	0	
3					+ de 1 m	ND		0,2		
8	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	9	1	
9	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0	
10						+ de 1 m	ND	0,08		
11	A	Porte d'entrée	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,12	0	
12						+ de 1 m	ND	0,56		
4	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
5					+ de 1 m	ND	0,65			
6	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
7					+ de 1 m	ND	0,11			
15	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,54	0	
16					+ de 1 m	ND	0,02			
13	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
14					+ de 1 m	ND	0,1			
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

### Local : Séjour (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
17	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
18					+ de 1 m	ND	0,57			
28	A	Porte n°1	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,6	0	
29						+ de 1 m	ND	0,08		
32	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,16	0	
33						+ de 1 m	ND	0,08		
30	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,04	0	
31						+ de 1 m	ND	0,11		
34	A	Porte n°2	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
35						+ de 1 m	ND	0,07		
36	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
37						+ de 1 m	ND	0,22		
38	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,43	0	
39						+ de 1 m	ND	0,1		
19	B	Murs et	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	

8/23

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
20		cloisons n°2			+ de 1 m	ND		0,1		
40	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,53	0	
41						+ de 1 m	ND	0,08		
42	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,02	0	
43						+ de 1 m	ND	0,67		
44	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Craquage	13,5	3
45	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,05	0	
46						+ de 1 m	ND	0,06		
47	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,49	0	
48						+ de 1 m	ND	0,1		
49	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,7	0	
50						+ de 1 m	ND	0,1		
51	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	6	1	
52	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,69	0	
53						+ de 1 m	ND	0,09		
21	C	Murs et cloisons n°3		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
22						+ de 1 m	ND	0,1		
26	D	Murs et cloisons n°4		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
27						+ de 1 m	ND	0,08		
23	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,53	0	
24						+ de 1 m	ND	0,18		
25	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	9	3	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>20</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>2</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>10,00 %</b>	

### Local : Salon (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
54	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
55					+ de 1 m	ND	0,3			
60	A	Porte de placard	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	17	1	
61	A	Porte de placard	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	18	1	
62	A	Porte de placard	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	17	1	
56	A	Porte n°1	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,06	0	
57						+ de 1 m	ND	0,29		
58	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	22	2



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
59	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	21	2	
63	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,37	0	
64					+ de 1 m	ND		0,58		
80	B	Porte n°2 Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,6	0	
81					+ de 1 m	ND		0,68		
82	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,05	0	
83					+ de 1 m	ND		0,15		
84	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
85					+ de 1 m	ND		0,26		
65	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
66					+ de 1 m	ND		0,07		
67	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
68					+ de 1 m	ND		0,58		
69	C	Fenêtre n°1 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,3	1	
86	C	Fenêtre n°1 Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	8,1	3	
70	C	Fenêtre n°1 Volats	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0	
71					+ de 1 m	ND		0,35		
72	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
73					+ de 1 m	ND		0,04		
74	D	Murs et cloisons n°4	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,61	0	
75					+ de 1 m	ND		0,06		
76	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
77					+ de 1 m	ND		0,1		
78	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,13	0	
79					+ de 1 m	ND		0,33		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>20</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>5,00 %</b>

### Local : Cuisine (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
87	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
88					+ de 1 m	ND		0,48		
89	A	Porte Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		11	1	
90	A	Porte Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		14	1	
91	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		14	1	
92	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
93					+ de 1 m	ND		0,25		

10/23

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
106	C	Fenêtre n°1	Allège de fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
107						+ de 1 m	ND	0,17		
94	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	14	3
95	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	15	1	
96	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5	1	
97	C	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	4	1	
98	C	Murs et cloisons n°3		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,05	0	
99						+ de 1 m	ND	0,08		
100	D	Murs et cloisons n°4		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,06	0	
101						+ de 1 m	ND	0,25		
102	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,68	0	
103						+ de 1 m	ND	0,1		
104	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,02	0	
105						+ de 1 m	ND	0,57		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>7,14 %</b>	

### Local : Chambre n°1 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
108	A	Murs et cloisons n°1		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,28	0	
109						+ de 1 m	ND	0,37		
110	A	Porte	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	13	1	
111	A	Porte	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	16	2
112	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	15,3	2
113	B	Murs et cloisons n°2		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0	
114						+ de 1 m	ND	0,11		
130	C	Fenêtre n°1	Allège de fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,22	0	
131						+ de 1 m	ND	0,63		
115	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	26	3
116	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	25	1	
117	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	23	1	
118	C	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	6	1	
119	C	Murs et cloisons n°3		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,69	0	
120						+ de 1 m	ND	0,68		

11/23

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**





N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
121	D	Murs et cloisons n°4	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0		
122					+ de 1 m	ND		0,03			
126	E	Murs et cloisons n°5	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,15	0		
127					+ de 1 m	ND		0,09			
128	F	Murs et cloisons n°6	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0		
129					+ de 1 m	ND		0,37			
123	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,47	0		
124					+ de 1 m	ND		0,44			
125	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,3	2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>			<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>6,25 %</b>

**Local : Salle de bains/WC n°1 (3ème)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
132	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,26	0		
133					+ de 1 m	ND		0,1			
144	A	Porte Bali porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,37	0		
145					+ de 1 m	ND		0,08			
146	A	Porte Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,05	0		
147					+ de 1 m	ND		0,17			
148	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,22	0		
149					+ de 1 m	ND		0,11			
134	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,44	0		
135					+ de 1 m	ND		0,12			
136	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,69	0		
137					+ de 1 m	ND		0,49			
138	D	Murs et cloisons n°4	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,37	0		
139					+ de 1 m	ND		0,1			
140	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,54	0		
141					+ de 1 m	ND		0,36			
142	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0		
143					+ de 1 m	ND		0,08			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>			<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>



### Local : Chambre n°2 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations			
150	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,06	0				
151					+ de 1 m	ND		0,24					
152	A	Porte n°1	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,69	0				
153						+ de 1 m	ND				0,1		
154	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,47	0				
155						+ de 1 m	ND				0,18		
156	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,54	0				
157						+ de 1 m	ND				0,1		
158	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,02	0				
159					+ de 1 m	ND		0,27					
178	C	Fenêtre n°1	Allège de fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	13	1				
160	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	38	3			
161	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	42	1				
162	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	20	1				
163	C	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0				
164						+ de 1 m	ND				0,27		
165	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0				
166					+ de 1 m	ND		0,7					
172	C	Porte n°2	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,13	0				
173						+ de 1 m	ND				0,61		
174	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,49	0				
175						+ de 1 m	ND				0,09		
176	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,11	0				
177						+ de 1 m	ND				0,15		
167	D	Murs et cloisons n°4	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,04	0				
168					+ de 1 m	ND		0,07					
169	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,62	0				
170					+ de 1 m	ND		0,11					
171	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	30	3				
Nombre total d'unités de diagnostic			17		Nombre d'unités de classe 3			2		% de classe 3		11,76 %	

### Local : Chambre n°3 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
179	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,44	0	
180					+ de 1 m	ND		0,34		

13/23

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
181	A	Porte Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10	1		
182	A	Porte Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		9	1		
183	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		9,8	1		
184	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0		
185					+ de 1 m	ND		0,04			
186	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,67	0		
187					+ de 1 m	ND		0,08			
188	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,41	0		
189					+ de 1 m	ND		0,11			
190	C	Fenêtre n°1 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		11	1		
191	C	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0		
192					+ de 1 m	ND		0,09			
193	C	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,32	0		
194					+ de 1 m	ND		0,11			
195	C	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
196					+ de 1 m	ND		0,17			
197	C	Fenêtre n°2 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,3	1		
198	C	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,46	0		
199					+ de 1 m	ND		0,27			
200	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,59	0		
201					+ de 1 m	ND		0,09			
207	C	Porte de placard n°1 Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		9	1		
208	C	Porte de placard n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		11	1		
209	C	Porte de placard n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		11	1		
210	C	Porte de placard n°2 Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		9,8	1		
211	C	Porte de placard n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10	1		
212	C	Porte de placard n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10	1		
202	D	Murs et cloisons n°4	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,47	0		
203					+ de 1 m	ND		0,11			
204	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0		
205					+ de 1 m	ND		0,27			
206	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	7	2		
Nombre total d'unités de diagnostic				23	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
<b>ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX</b>	



### Local : Dégagements n°1 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
213	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
214					+ de 1 m	ND		0,61		
215	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	
216					+ de 1 m	ND		0,31		
224	B	Porte de placard	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	33	1	
225	B	Porte de placard	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	36	1	
226	B	Porte de placard	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	38	1	
217	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,14	0	
218					+ de 1 m	ND		0,1		
219	D	Murs et cloisons n°4	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,04	0	
220					+ de 1 m	ND		0,62		
221	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	
222					+ de 1 m	ND		0,27		
223	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		25	1	
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : WC (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
227	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,24	0	
228					+ de 1 m	ND		0,55		
229	A	Porte	Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,67	0	
230						+ de 1 m	ND			
231	A	Porte	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
232						+ de 1 m	ND			
233	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,23	0	
234						+ de 1 m	ND			
235	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
236					+ de 1 m	ND		0,13		
237	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,7	0	
238					+ de 1 m	ND		0,14		
239	D	Murs et cloisons n°4	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0	
240					+ de 1 m	ND		0,06		
241	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,13	0	
242					+ de 1 m	ND		0,46		
243	Toutes	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,66	0	

15/23

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
244	zones				+ de 1 m	ND		0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Salle de bains/WC n°2 (3ème)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
245	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,03	0	
246					+ de 1 m	ND		0,7		
247	A	Porte Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,34	0	
248					+ de 1 m	ND		0,1		
249	A	Porte Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,4	0	
250					+ de 1 m	ND		0,17		
251	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
252					+ de 1 m	ND		0,09		
253	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,37	0	
254					+ de 1 m	ND		0,37		
255	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,59	0	
256					+ de 1 m	ND		0,47		
257	D	Murs et cloisons n°4	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
258					+ de 1 m	ND		0,11		
263	E	Murs et cloisons n°5	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
264					+ de 1 m	ND		0,33		
265	F	Murs et cloisons n°6	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,49	0	
266					+ de 1 m	ND		0,09		
259	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,34	0	
260					+ de 1 m	ND		0,06		
261	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
262					+ de 1 m	ND		0,4		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre n°4 (3ème)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
267	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
268					+ de 1 m	ND		0,18		
269	A	Porte Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,25	0	
270					+ de 1 m	ND		0,64		
271	A	Porte Dormant et	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
272		ouvrant extérieurs			+ de 1 m	ND		0,29		
273	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	
274					+ de 1 m	ND		0,62		
275	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,19	0	
276					+ de 1 m	ND		0,7		
285	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0	
286					+ de 1 m	ND		0,01		
277	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,29	0	
278					+ de 1 m	ND		0,18		
279	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,61	0	
280					+ de 1 m	ND		0,09		
281	D	Fenêtre Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
282					+ de 1 m	ND		0,35		
283	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0	
284					+ de 1 m	ND		0,51		
287	D	Murs et cloisons n°4	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,15	0	
288					+ de 1 m	ND		0,1		
289	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
290					+ de 1 m	ND		0,41		
291	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
292					+ de 1 m	ND		0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

### Local : Dégagements n°2 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
293	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
294					+ de 1 m	ND		0,34		
303	A	Porte Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		40	1	
304	A	Porte Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		41	2	
305	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		44	2	
295	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,32	0	
296					+ de 1 m	ND		0,08		
297	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
298					+ de 1 m	ND		0,34		
299	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0	
300					+ de 1 m	ND		0,1		
301	Toutes	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,13	0	

17/23

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
302	zones				+ de 1 m	ND		0,17		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

### Local : Dégagements n°3 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
306	A	Murs et cloisons n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,66	0	
307					+ de 1 m	ND		0,09		
308	A	Porte Bati porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,6	0	
309					+ de 1 m	ND		0,66		
310	A	Porte Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
311					+ de 1 m	ND		0,09		
312	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	
313					+ de 1 m	ND		0,1		
314	B	Murs et cloisons n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,19	0	
315					+ de 1 m	ND		0,09		
316	C	Murs et cloisons n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,37	0	
317					+ de 1 m	ND		0,56		
326	D	Murs et cloisons n°4	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,46	0	
327					+ de 1 m	ND		0,09		
318	E	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,13	0	
319					+ de 1 m	ND		0,42		
320	E	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,25	0	
321					+ de 1 m	ND		0,11		
322	E	Fenêtre n°1 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,13	0	
323					+ de 1 m	ND		0,49		
324	E	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
325					+ de 1 m	ND		0,08		
336	E	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
337					+ de 1 m	ND		0,67		
338	E	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	
339					+ de 1 m	ND		0,09		
340	E	Fenêtre n°2 Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,69	0	
341					+ de 1 m	ND		0,41		
342	E	Fenêtre n°2 Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
343					+ de 1 m	ND		0,57		
332	E	Murs et cloisons n°5	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,31	0	
333					+ de 1 m	ND		0,46		
334	F	Murs et cloisons n°6	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
335					+ de 1 m	ND		0,11		

18/23

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
328	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,47	0	
329					+ de 1 m	ND		0,09		
330	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	
331					+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Balcon n°2 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
344	Toutes zones	Fenêtre n°1	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3
Nombre total d'unités de diagnostic			1	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		100,00 %

**NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.**

### LEGENDE

<b>Localisation</b>	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	NV : Non visible D : Dégradé	

## 7 COMMENTAIRES

Néant

## 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>





### Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée :  **Oui**  **Non**

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



## 10 ANNEXES

### NOTICE D'INFORMATION

**Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.**

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### **Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### **Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

#### **Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent

21/23

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



### WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

« Version 02 »  
REV 00

Décerné à : **HAON Rémi**

Sous le numéro : **C2020-SE10-001**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 24/08/2023 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 24/08/2023

Par WE-CERT  
Président



WE-CERT "Qualit'compétences" - 13 rue de Saintignon, 57 100 THIONVILLE  
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-compétences.com  
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF : 7120B / NISIBET 688510056/00021

22/23

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



## PLOMB DANS LES CANALISATIONS

Absence de parties visibles de canalisations intérieures en plomb de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

Lors de la visite réalisée dans le cadre du constat de risque d'exposition au plomb, **il a été constaté la présence de canalisation en plomb pour la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine dans les locaux objets du constat.**

L'eau produite par le responsable de la distribution ne contient pas de plomb. Toutefois, sa qualité peut être dégradée lorsqu'elle a transité dans des canalisations en plomb.

Cette présence éventuelle est alors due à la dissolution dans l'eau de ce métal contenu dans les canalisations des réseaux intérieurs du bâtiment. La dissolution des métaux dans l'eau peut être augmentée par la stagnation de manière prolongée de l'eau dans les canalisations internes et la présence éventuelle d'un dispositif collectif ou individuel d'adoucissement de l'eau. De plus, les caractéristiques physico-chimiques de l'eau (notamment lorsque les eaux sont peu minéralisées et corrosives) dans les réseaux de distribution publics ou privés dans certaines communes du département de la Loire accroissent le risque de dissolution du plomb dans l'eau.

### Effets du plomb sur la santé

L'ingestion de plomb est toxique, notamment lorsque les doses sont supérieures à celles définies par les normes en vigueur. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

### Limites de qualité réglementaires dans l'eau du robinet du consommateur en application du code de la santé publique

Plomb : la limite de qualité dans l'eau est fixée à 25 µg/l et sera de 10 µg/l à partir du 25 décembre 2013.

Vous pouvez contrôler la teneur en plomb de l'eau de consommation en faisant effectuer une analyse par un laboratoire agréé par le ministère de la santé. Dans la Loire, il s'agit :

- Du laboratoire municipal de St Etienne  
2 rue Chanoine Ploton  
42000 SAINT ETIENNE  
Tél : 04 77 92 26 00
- Du laboratoire CARSO – santé environnement et hygiène de Lyon  
321 avenue Jean Jaurès  
69362 LYON CEDEX 07  
Tél : 04 72 76 16 16

### Changement des canalisations en plomb du réseau intérieur privé de distribution d'eau

- En 2013, la limite de qualité de 10 µg/l ne pourra être respectée que si l'eau ne transite pas dans des canalisations en plomb. Un remplacement par des canalisations en matériau agréé au contact de l'eau potable sera nécessaire.
- Avant 2013, le remplacement des canalisations en plomb des réseaux intérieurs privés est recommandé dès lors que l'eau est corrosive, notamment pour les eaux peu minéralisées, en l'absence d'un traitement de reminéralisation ou de neutralisation de l'eau. Ce remplacement doit être effectué dans les meilleurs délais, si des analyses de plomb dans un échantillon d'eau prélevé en cours de journée (prélèvement réalisé dans les conditions définies par l'article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2003 du Ministère de la Santé) relatif aux conditions d'échantillonnage pour mesurer le plomb révèlent une concentration supérieure à 25 µg/l. Les recommandations générales de consommation doivent être particulièrement suivies jusqu'à ce que les canalisations soient remplacées.
- Les collectivités responsables de la distribution ont en charge le changement des branchements publics en plomb qui sont encore en place et le traitement de reminéralisation des eaux qui le nécessitent.

### Recommandations générales de consommation

Afin de limiter l'accumulation du plomb dans l'organisme, il est donc conseillé lorsque l'eau a stagné dans des canalisations en plomb (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de **n'utiliser l'eau froide du robinet** pour la boisson ou la préparation des aliments, **qu'après une période recommandée d'une à deux minutes d'écoulement**. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années 1950 pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation.

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2342E3260280C  
établi le : 29/09/2023  
valable jusqu'au : 28/09/2033

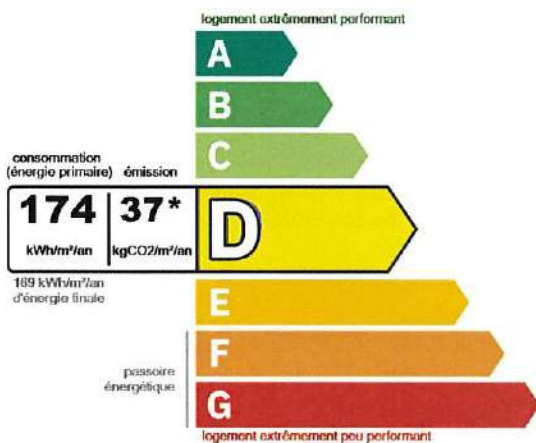
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)



adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville, 42000 SAINT-ÉTIENNE / étage: 3ème - N°  
lot: Appartement 6, caves 3 et 4  
type de bien : Appartement  
année de construction : 1947  
surface habitable : 191,7 m<sup>2</sup>  
propriétaire : [REDACTÉ]  
adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville, 42000 SAINT-ÉTIENNE

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 7265 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 37645 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 2 147 € et 2 905 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

#### AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

2 Allée du Moulin Saint-Paul  
42480 LA FOUILLOUSE

diagnostiqueur :  
Rémi HAON

tel : 04.77.46.69.39

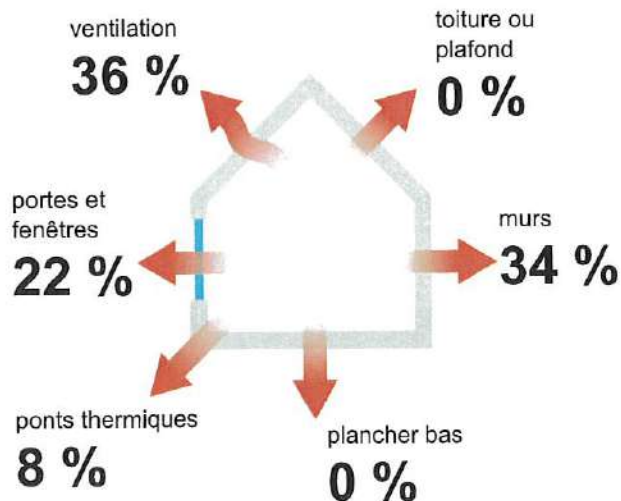
email [contact@agence-diagnostic-immobilier.com](mailto:contact@agence-diagnostic-immobilier.com)

n° de certification : C2020-SE10-001

organisme de certification : WI.CERT



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



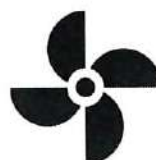
INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit avec entrées d'air hygro

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement



logement traversant

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	28553 (28553 éf)	Entre 1 761€ et 2 383€	80%
eau chaude sanitaire	gaz naturel	3230 (3230 éf)	Entre 199€ et 269€	10%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	820 (357 éf)	Entre 88€ et 118€	5%
auxiliaires	électrique	923 (401 éf)	Entre 99€ et 135€	5%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>33 526 kWh</b> (32 541 kWh é.f.)	Entre 2 147€ et 2 905€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 181,32l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -19,5% sur votre facture **soit -404 € par an**

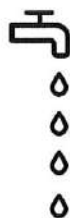
**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 181,32l /jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

75l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -33% sur votre facture **soit -77 € par an**

**astuces**





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.




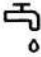


En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

### Vue d'ensemble du logement





	description	isolation
 <b>murs</b>	Mur 5 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 1 Sud Briques pleines simples donnant sur Extérieur, non isolé Mur 3 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	<b>insuffisante</b>
 <b>plancher bas</b>	Pas de plancher déperditif	
 <b>toiture / plafond</b>	Pas de plafond déperditif	
 <b>portes et fenêtres</b>	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 10 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 10 mm) avec Fermeture Porte Métallique Opaque pleine	<b>insuffisante</b>

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>chauffage</b>	Chaudière standard Gaz naturel installation en 2010, individuel sur Radiateur
 <b>eau chaude sanitaire</b>	Chaudière standard Gaz naturel installation en 2010, individuel, production instantanée. Réseau non bouclé.
 <b>ventilation</b>	Ventilation naturelle par conduit avec entrées d'air hygro
 <b>pilotage</b>	Chaudière standard FERROLI : Radiateur : sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>isolation</b>	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 <b>vitrages</b>	Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit
 <b>radiateur</b>	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur
 <b>ventilation</b>	Ne jamais boucher les entrées d'air

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.



## Recommandations d'amélioration de la performance







Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.


1

## Les travaux essentiels montant estimé : 1848 à 6161 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$





2

## Les travaux à envisager montant estimé : 5600 à 15040 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

	<b>murs</b>	<p>de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : <math>R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</p> <p>Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : <math>R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
	<b>murs</b>	<p>Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : <math>R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
	<b>murs</b>	<p>Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : <math>R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
	<b>murs</b>	<p>Isolation par l'intérieur des Murs en contact avec un volume non chauffé : Isolation des Murs en contact avec un volume non chauffé. Mise en place d'un isolant permettant d'atteindre pour l'ensemble paroi + isolant <math>3.7\text{m}^2\text{k/w}</math>. Supprimer les travaux antérieurs inadaptés avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.</p>	$R = 3.7\text{m}^2\text{K/W}$
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un <math>U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}</math> et <math>Sw \geq 0,3</math> ou <math>U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}</math> et <math>Sw \geq 0,36</math>.</p>	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $Sw \geq 0,36$ .
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un <math>U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}</math> et <math>Sw \geq 0,3</math> ou <math>U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}</math> et <math>Sw \geq 0,36</math>.</p>	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $Sw \geq 0,36$ .
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un <math>U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}</math> et <math>Sw \geq 0,3</math> ou <math>U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}</math> et <math>Sw \geq 0,36</math>.</p>	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $Sw \geq 0,36$ .

	portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .
	portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .
	portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .
	portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .
	portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .
	portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0,36$ .
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2.K / W$ .	
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2.K / W$ .	
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2.K / W$ .	
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2.K / W$ .	
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2.K / W$ .	
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2.K / W$ .	
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle	

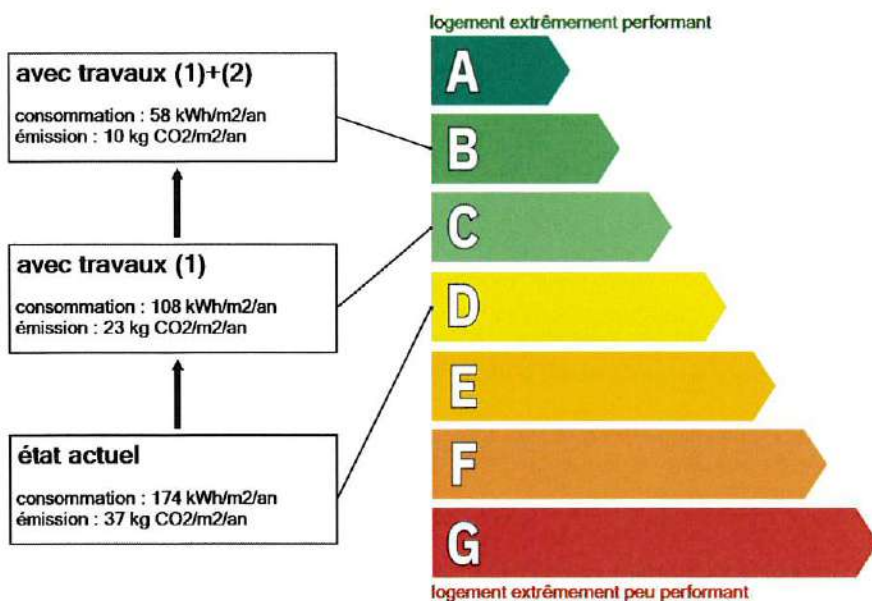
		apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .
	ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B

**Commentaire:**

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



**France Rénov'**

**Préparez votre projet !**

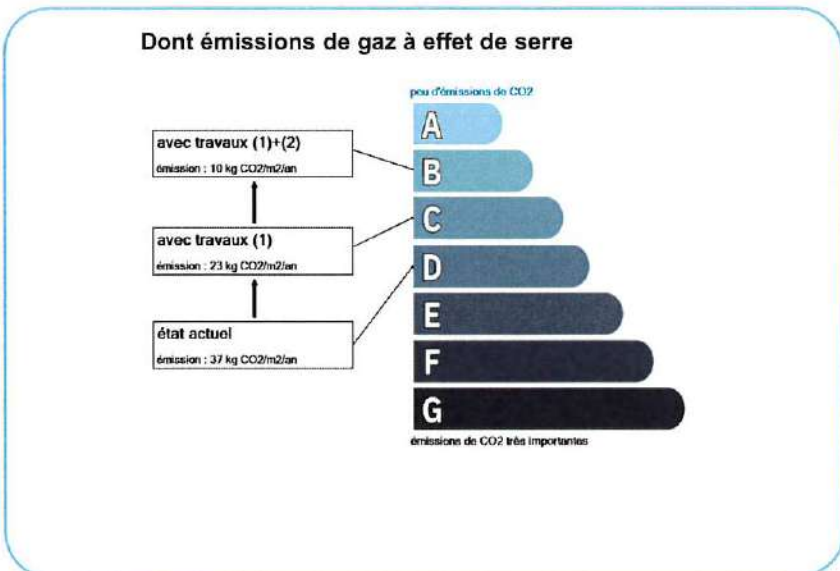
Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



**Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.**

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WI.CERT , 18 Rue de Saint-Cyr 69009 LYON

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2342E3260280C**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **BW-88**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **29/09/2023**

Numéro d'immatriculation de la copropriété:

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :














Depuis le 1er juillet 2021, l'État a réformé le diagnostic énergétique. Conçu par le ministère de la Transition écologique, il vise à poursuivre la politique énergétique européenne de réduction drastique des dépenses. le moteur de calcul est plus pénalisant.

Le nouveau DPE change de règle de calcul. Certains biens vont voir leur cotation monter ou baisser en fonction de leurs dépenses énergétiques.

Par exemple, pour une consommation identique en KWh/m<sup>2</sup> au précédent DPE, le logement perd souvent une lettre et le cout estimé en Euros comprenant énergies de chauffages et auxiliaires est souvent supérieure à la consommation réelle. Des écarts sont possibles entre les résultats que nous obtenons par calcul avec le logiciel 3CL et les consommations réelles. Ceci peut s'expliquer par une température de chauffage différente, l'occupation ou non des locaux, le nombre d'occupants etc. dont le logiciel ne tient pas compte.

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>Département</b>		42 - Loire
<b>Altitude</b>	 donnée en ligne	516
<b>Type de bien</b>	 observée ou mesurée	Appartement
<b>Année de construction</b>	 valeur estimée	1947
<b>Surface habitable du logement</b>	 observée ou mesurée	191,7
<b>Nombre de niveaux du logement</b>	 observée ou mesurée	1
<b>Hauteur moyenne sous plafond</b>	 observée ou mesurée	2,75

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>Mur 1</b>		
Surface	 observée ou mesurée	15,17 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques pleines simples
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	19 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
<b>Mur 2</b>		
Surface	 observée ou mesurée	8,8 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques pleines simples
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	19 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère

enveloppe

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
<b>Mur 3</b>	Doublage	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	observée ou mesurée	12,84 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	35 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 4</b>	Surface	observée ou mesurée	4,95 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	35 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	observée ou mesurée	7,15 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	observée ou mesurée	15,5 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	observée ou mesurée	Non
<b>Mur 5</b>	Doublage	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	observée ou mesurée	24,8 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
<b>Plafond 1</b>	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	observée ou mesurée	191,7 m <sup>2</sup>
	Type	observée ou mesurée	Bois sur solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
<b>Plancher 1</b>	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface	observée ou mesurée	191,7 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Bois sur solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
<b>Fenêtre 1</b>	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface de baies	observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	10 mm

## Fiche technique du logement (suite)












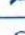
























donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	☉ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☉ observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	☉ observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	☉ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	☉ observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	☉ observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	☉ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☉ observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	☉ observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	☉ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	☉ observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	☉ observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	☉ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☉ observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes



## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 4	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les véniliens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Fenêtre 5	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée
Type de masque proches		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Surface de baies		<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,32 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les véniliens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Est
Type de masque proches		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 6	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,32 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 7	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,32 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Fenêtre 8	Type ouverture	 observée ou mesurée
Type volets		 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches		 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		 observée ou mesurée	Non
Surface de baies		 observée ou mesurée	3,5 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
Fenêtre 9	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non





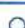
## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	observée ou mesurée	2,08 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
Type de menuiserie	observée ou mesurée	Métallique
Type de porte	observée ou mesurée	Opaque pleine
Surface	observée ou mesurée	2,2 m <sup>2</sup>
Présence de joints	observée ou mesurée	Non
Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	2,75 m
Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	2,75 m
Linéaire Mur 3 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	2,75 m
Linéaire Mur 5 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	2,75 m
	Type de pont thermique	Refend - Mur


























## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur 1 (à droite du refend)</b>	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,75 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 2 (à droite du refend)</b>	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,75 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 3 (à droite du refend)</b>	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,75 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 5 (à droite du refend)</b>	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,75 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 1 Mur 5</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 2 Mur 5</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 3 Mur 5</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 4 Mur 5</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 5 Mur 3</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	6,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 6 Mur 3</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	6,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 7 Mur 3</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	6,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 8 Mur 5</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 9 Mur 1</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 1</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Porte 1 Mur 4</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
équipements	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard FERROLI
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	191,7 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2010
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Gaz
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	QP0	 valeur par défaut	0,24 kW
	Pn	 observée ou mesurée	24 kW
	Rpn	 valeur par défaut	86,76 %
	Rpint	 valeur par défaut	84,14 %
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	191,7 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central avec minimum de température
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
Chaudière standard	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
	Bouclage / Traçage	 observée ou mesurée	Réseau non bouclé
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation naturelle par conduit avec entrées d'air hygro
	Année installation	 valeur par défaut	1947
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Non



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

#### • Localisation du ou des bâtiments

Type de bâtiment :  appartement  
 maison individuelle

Nature du gaz distribué :  GN

GPL

Air propane ou butane

Distributeur de gaz : GrDF

Installation alimentée en gaz :  OUI  NON

Rapport n° : [REDACTED]

#### • Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville  
42000 SAINT-ÉTIENNE

Escalier :

Bâtiment :

N° de logement :

Etage : 3ème

Numéro de Lot : Appartement 6, caves 3 et 4

Réf. Cadastre : BW - 88

Date du Permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997

### B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

#### • Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom : [REDACTED]

Prénom :

Adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville  
42000 SAINT-ÉTIENNE

#### • Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Hussier

Nom / Prénom SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés

Adresse : 17 A Rue de la Presse  
42000 SAINT-ÉTIENNE

#### • Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom : [REDACTED]

Prénom :

Adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville  
42000 SAINT-ÉTIENNE

Téléphone :

Numéro de point de livraison gaz

Ou  Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres

Ou  A défaut le numéro de compteur  
Numéro : 0316B108193453

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

#### • Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : HAON Rémi

Raison sociale et nom de l'entreprise :

AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Adresse : 2 Allée du Moulin Saint-Paul  
42480 LA FOUILLOUSE

N° Siret : 495298192

#### • Désignation de la compagnie d'assurance

Nom : ALLIANZ

N° de police : Z086823482

Date de validité : 31/03/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

WI.CERT

18 Rue de Saint-Cyr

69009 LYON le 18/11/2020

N° de certification : C2020-SE10-001

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Juillet 2022

Agence Diagnostic Immobilier

1/5

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



## D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareils raccordés et CENR <sup>(4)</sup>		Observations					
Genre (1)	Type (2)	Débit calorifique (L/min)		Taux de CO (ppm)			Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Théorique	Mesuré	CENR ou A.R. sans D.E.M (3)	D.E.M à l'arrêt (3)	D.E.M en marche (3)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation						
Chauffage	Raccordé	46,25					Non alimenté en énergie
FERROLI	24,00						
Inconnu	Cuisine - Mur D						

Autres appareils		Observations		
Genre (1)	Type (2)	Taux de CO (ppm)	Anomalie	
Marque	Puissance (kW)		Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné	
Modèle	Localisation		Anomalie(s) : 8b	
Autre			Non alimenté en énergie	
ROBINET DE COMMANDE EN ATTENTE	Cuisine - Mur B			

### LEGENDE

(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé – Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

## E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1 <sup>(4)</sup> , A2 <sup>(5)</sup> , DGI <sup>(6)</sup> ou 32c <sup>(7)</sup>	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
<b>Risques Encourus</b>				
8b	A2	L'extrémité de l'organe de coupe d'appareil ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée	Cuisine Appareil 2 ROBINET DE COMMANDE EN ATTENTE (Autre)	
<p><i>L'absence d'OCA ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil). Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion. Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil.</i></p>				





LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

## F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant

Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés

Néant

## G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la **vacuité des conduits de fumées** non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement **n'est pas visitable**
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Le contrôle apparent de l'étanchéité de l'installation n'a pas été réalisé par lecture de débit mais certains raccords ont été vérifiés à l'aide d'un produit moussant.

## H CONCLUSION

- L'installation ne comporte **aucune anomalie**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **A1** qui devront être réparées **ultérieurement**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **A2** qui devront être réparées **dans les meilleurs délais**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **DGI** qui devront être réparées **avant remise en service**.  
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
- L'installation comporte **une anomalie 32c** qui devra faire l'objet d'un **traitement particulier** par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz



## I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Fermeture totale** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou  **Fermeture partielle** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie.

## J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie

## K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **29/09/2023**

Fait à **LA FOUILLOUSE** le **29/09/2023**

Rapport n° : **SAS V et B 17338 29.09.23 GAZ**

Date de fin de validité : **28/09/2026**

Nom / Prénom du responsable : **MICHAUD Laurent**

Nom / Prénom de l'opérateur : **HAON Rémi**

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*



## ANNEXE – PHOTOS

### Point de contrôle N° 8b



Description :

**A2** L'extrémité de l'organe de coupure d'appareil ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Type d'immeuble : **Appartement**  
Département : **LOIRE** Date de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**  
Commune : **SAINT-ÉTIENNE (42000 )** Année de l'installation : **> à 15 ans**  
Adresse : **11 place de l'Hôtel de Ville** Distributeur d'électricité : **Enedis**  
Lieu-dit / immeuble : Rapport n° : **[REDACTED]**  
Réf. Cadastrale : **BW - 88**  
▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété : La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9  
Etage : **3ème**  
N° de Lot : **Appartement 6, caves 3 et 4**

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre  
Nom / Prénom : **AURALAW Huissiers de Justice Associés**  
Tél. : / **04 77 32 52 01** Email : **contact@auralaw.fr**  
Adresse : **17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE**  
▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :  
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
Autre le cas échéant (préciser)  **Hussier**  
▪ Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :  
**SAS V et B 11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE**

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ Identité de l'opérateur :  
Nom : **HAON**  
Prénom : **Rémi**  
Nom et raison sociale de l'entreprise : **AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER**  
Adresse : **2 Allée du Moulin Saint-Paul**  
**42480 LA FOUILLOUSE**  
N° Siret : **495298192**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**  
N° de police : **Z086823482** date de validité : **31/03/2024**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **WI.CERT**, le **18/11/2020**, jusqu'au **17/11/2027**

**Agence Diagnostic Immobilier**

1/12

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



N° de certification : C2020-SE10-001

**Agence Diagnostic Immobilier**

2/12

Etat de l'installation intérieure d'électricité

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



#### 4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	Séjour, Salon, Dégagements n°1, Chambre n°1, Chambre n°2, Chambre n°3, Chambre n°4	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des)	Prise de courant sans broche de terre non reliés à la terre , prise deux poles (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

3/12

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
				CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	Toutes pièces	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.</li> </ul>	circuit d'éclairage sans conducteur de terre (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.	Salle de bains/WC n°1, Salle de bains/WC n°2	Créer une L.E.S et la laisser visible durablement

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Salon, Séjour, Dégagements n°1, Dégagements n°2,	Jonction sous tension (risque de contact direct avec le

4/12

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
		Salle de bains/WC n°2, Séjour, Chambre n°1	conducteurs
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	Cuisine, Séjour, Salle de bains/WC n°2	Jonction sous tension ( risque de contact direct avec les dominos )

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.  
 (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.  
 (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée  
 (\*) *Avertissement:* la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.1.3 a)	Présence (y compris annexe à usage d'habitation).	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.1.3 i)	Tableau, armoire, placard ou gaine accessible	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient

5/12

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**





N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
	sans l'utilisation d'une clé ou d'un outil.	pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.3.3.6 a2)	Tous les socles de prises de courant comportant un contact de terre sont reliés à la terre.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.11 a3)	Aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

#### Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation); existence et caractéristiques;



## 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

7/12

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

Néant

**DATE, SIGNATURE ET CACHET**

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **29/09/2023**  
Date de fin de validité : **28/09/2026**  
Etat rédigé à **LA FOUILLOUSE** Le **29/09/2023**  
Nom : **HAON** Prénom : **Rémi**

**Agence Diagnostic Immobilier**

8/12

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



**ANNEXE 1 – PHOTO DU OU DES LOCAUX**

## ANNEXE 2 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

### Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)



<u>Description :</u>	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.
<u>Observation(s)</u>	Prise de courant sans broche de terre non reliés a la terre , prise deux poles (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
<u>Localisation :</u>	Séjour, Salon, Dégagements n°1, Chambre n°1, Chambre n°2, Chambre n°3, Chambre n°4

### Point de contrôle N° B.3.3.6 a3)



<u>Description :</u>	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.
<u>Observation(s)</u>	circuit d 'éclairage sans conducteur de terre (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
<u>Localisation :</u>	Toutes pièces



**Point de contrôle N° B.5.3 a**



<u>Description :</u>	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.
<u>Observation(s)</u>	Créer une L.E.S et la laisser visible durablement
<u>Localisation :</u>	Salle de bains/WC n°1, Salle de bains/WC n°2

**Point de contrôle N° B.7.3 a)**



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Jonction sous tension (risque de contact direct avec le conducteurs
<u>Localisation :</u>	Salon, Séjour, Dégagements n°1, Dégagements n°2, Salle de bains/WC n°2, Séjour, Chambre n°1



**Agence Diagnostic Immobilier**

11/12

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
<b>ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX</b>	

**Point de contrôle N° B.7.3 d)**



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Jonction sous tension ( risque de contact direct avec les dominos )
<u>Localisation :</u>	Cuisine, Séjour, Salle de bains/WC n°2

# Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

**! Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 152.DDPP.2011

du 02/05/2011

mis à jour le 28/11/2017

Parcelle : BW - 88

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

11 place de l'Hôtel de Ville

42000

SAINT-ÉTIENNE

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup> oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date 08/11/2017

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation  crue torrentielle  remontée de nappe  avalanche   
cyclone  mouvement de terrain  sécheresse géotechnique  feux de forêt   
séisme  volcan  autres Néant

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Néant

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non   
<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M <sup>3</sup> oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date

<sup>3</sup> Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain  autres Néant

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Néant

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non   
<sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé <sup>5</sup> oui  non   
<sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non   
Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Néant

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non   
> L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non   
<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non   
<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui  non

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  
zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
très faible faible modérée moyenne forte

## Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon :

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon

Significatif - Zone 3  Faible avec facteur de transfert - Zone 2  Faible - Zone 1

## Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) NC\*  oui  non   
\* Pas d'arrêté préfectoral disponible à ce jour

## Information relative à l'exposition de la zone au recul du trait de côte

> La zone est exposée au recul du trait de côte A un horizon : De 30 ans  Compris entre 30 et 100 ans  Non  NC\*   
\* Pas de carte locale d'exposition au recul du trait de côte disponible à ce jour

## Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle minière ou technologique)

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

Vendeur / Bailleur AURALAW Huissiers de Justice Associés

Acquéreur / Locataire

Date / Lieu à LA FOUILLOUSE

le 29/09/2023



## Qui, quand et comment remplir l'état des risques et pollutions ?

### **Quelles sont les personnes concernées ?**

• Au terme des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 et R.125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, des risques et des pollutions auxquels ce bien est exposé.

Un état des risques et pollutions, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

### **Quand faut-il établir un état des risques et pollutions ?**

• L'état des risques et pollutions est obligatoire lors de toute transaction immobilière en annexe de tout type de contrat de location écrit, de réservation d'un bien en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente.

### **Quel est le champ d'application de cette obligation ?**

• Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet du département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :

1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet ;

2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou des risques miniers résiduels approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du Code de l'environnement ;

3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou de risques miniers résiduels prescrit par le Préfet ;

4. dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement ;

5. dans un secteur d'information sur les sols ;

6. dans une commune à potentiel radon de niveau 3.

**NB** : Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

### **Quels sont les documents de référence ?**

• Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :

- la liste des terrains présentant une pollution ;

- la liste des risques à prendre en compte ;

- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

• L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :

1. la note de présentation du ou des plans de prévention ainsi que des secteurs concernés, excepté pour les plans de prévention des risques technologiques ;

2. un ou plusieurs extraits des documents graphiques permettant de délimiter les secteurs d'information sur les sols, les zones exposées aux risques pris en compte, de préciser leur nature et, dans la mesure du possible, leur intensité dans chacune des zones ou périmètres délimités ;

3. le règlement des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions et obligations ;

4. le zonage réglementaire de sismicité : 2, 3, 4 ou 5 défini par décret ;

5. le zonage réglementaire à potentiel radon défini par décret.

### **Où consulter ces documents ?**

• Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque commune intéressée et à la chambre départementale des notaires.

• L'arrêté est affiché réglementairement en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

• Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.

• Les arrêtés sont mis à jour :

- lors de la prescription d'un nouveau plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques, de modifications relatives à la sismicité ou au potentiel radon et lors de la révision annuelle des secteurs d'information sur les sols ;

- lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers résiduels, ou approuvant un plan de prévention des risques ou approuvant la révision d'un de ces plans ;

- lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, du potentiel radon, des secteurs d'information sur les sols, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune.

• Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Ils sont directement consultables sur Internet à partir du site de la préfecture de département.

### **Qui établit l'état des risques et pollutions ?**

• L'état des risques et pollutions est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.

• Il doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.

• Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de sa première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé en cas d'une entrée différée d'un des co-locataires .

### **Quelles informations doivent figurer ?**

• L'état des risques et pollutions mentionne la sismicité, le potentiel radon, l'inscription dans un secteur d'information sur les sols et les risques naturels, miniers ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention prescrits, appliqués par anticipation ou approuvés.

• Il mentionne si l'information relative à l'indemnisation post catastrophes et/ou celles spécifiques aux biens en dehors des logements, est mentionnée dans le contrat de vente ou de location.

• Il mentionne aussi la réalisation ou non des travaux prescrits vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvé.

• Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard des secteurs d'information des sols et des zonages réglementaires vis-à-vis des risques.

• Pour les biens autres que les logements concernés par un plan de prévention des risques technologiques, il est accompagné, en application de l'article R.125-26 et lorsque celle-ci a été reçue par le vendeur ou le bailleur, de l'information sur le type de risques auxquels le bien est soumis, ainsi que la gravité, la probabilité et la cinétique de ces risques.

### **Comment remplir l'état des risques et pollutions ?**

• Il faut d'une part reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence et d'autre part, le compléter des cartographies et des informations propres à l'immeuble : sinistres indemnisés, prescription et réalisation de travaux.

### **Faut-il conserver une copie de l'état des risques et pollutions ?**

• Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des risques et pollutions, daté et visé par l'acquéreur ou le locataire, pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail.



# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

11 Place de l'Hôtel de Ville 42000 ST ETIENNE

BW 88

### INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 25/09/2023

Valide jusqu'au : 25/03/2024

N° de commande : 449854

Adresse : 11 Place de l'Hôtel de Ville 42000 ST ETIENNE

Cadastre :

42218 000 BW 88

Commune : ST ETIENNE

Code postal : 42000

Code insee : 42218

Lat/Long : 45.438790100000006 , 4.388289478662227

Vendeur ou Bailleur :

Acquéreur ou locataire :



### RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

#### Réglementaire

**RADON** Niveau 3  
Fiche Radon

**SEISME** Niveau 2  
Fiche seisme

**ENSA/PEB** Aucun

**Resul du trait de côte** Non concerné

#### Informatif : ERPS

**BASOL** 0

**BASIAS** 132

**ICPE** 47

**Sols Argileux** Faible (1)

(1) Etude géotechnique du sol non requise (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel <b>Risques naturels</b>	<p><b>[Prescrit]</b> Le 20/10/2009 : Risques naturels Risques naturels ONDAINE</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 29/11/2005 : Risques naturels Risques naturels PURAN</p>
<b>Exposition</b>	BW 88 NON
Risque naturel <b>Inondation</b>	<p><b>[Prescrit]</b> Le 20/10/2009 : Inondation Par ruissellement et coulée de boue ONDAINE</p> <p><b>[Prescrit]</b> Le 20/10/2009 : Inondation Inondation ONDAINE</p> <p><b>[Prescrit]</b> Le 20/10/2009 : Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau ONDAINE</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 29/11/2005 : Inondation Par ruissellement et coulée de boue PURAN</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 29/11/2005 : Inondation Inondation PURAN</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 29/11/2005 : Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau PURAN</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 08/11/2017 : Inondation Par ruissellement et coulée de boue GIER</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 08/11/2017 : Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau GIER</p>
<b>Exposition</b>	BW 88 OUI
Risque minier <b>Mouvements de terrains miniers</b>	<p><b>[Approuvé]</b> Le 05/02/2018 : Mouvements de terrains miniers Effondrements localisés ST ETIENNE</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 11/07/2018 : Mouvements de terrains miniers Effondrements localisés ONDAINE</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 05/02/2018 : Mouvements de terrains miniers Tassements ST ETIENNE</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 11/07/2018 : Mouvements de terrains miniers Tassements ONDAINE</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 05/02/2018 : Mouvements de terrains miniers Glissements ou mouvements de pente ST ETIENNE</p> <p><b>[Approuvé]</b> Le 11/07/2018 : Mouvements de terrains miniers Glissements ou mouvements de pente ONDAINE</p>
<b>Exposition</b>	BW 88 NON
Risque technologique	Aucun plan de prévention des risques technologique recensé sur cette commune

**INFORMATIONS  
LEGALES**

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/VPDSB>

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr) (article R.125-25)

**ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS**

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Adresse ou parcelles **11 Place de l'Hôtel de ville 42000 ST ETIENNE** Code postal ou Insee **42000** Commune **ST ETIENNE**

**SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)**

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui  Non   
 Prescrit Anticipé Approuvé  Date 08/11/2017

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation	<input checked="" type="checkbox"/>	crue torrentielle	<input checked="" type="checkbox"/>	remontée de nappe	avalanches
cyclone		mouvements de terrain		sécheresse géotechnique	feux de forêt
séisme		volcan		autres	

Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous  
 > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui  Non   
 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

**SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui  Non   
 prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 mouvements de terrain autres

Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous  
 > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui  Non   
 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

**SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit et non encore approuvé Oui  Non   
 Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêt de prescription sont liés à :

Effet toxique	Effet thermique	Effet de surpression
---------------	-----------------	----------------------

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé Oui  Non

Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous  
 > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui  Non   
 L'immeuble est situé en zone de prescription Oui  Non   
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non   
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui  Non

**SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE**

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  
 zone 1 Très faible zone 2 Faible  zone 3 Modérée zone 4 Moyenne zone 5 Forte

**INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS**

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui  Non

**SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON**

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui  Non

**INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE**

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui  Non

**SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UNE ZONE EXPOSÉE AU RÉCUL DU TRAIT DE CÔTE (ZERTC)**

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte N/C\* à l'horizon de 30 ans à l'horizon entre 30 et 100 ans Non  X

\*Non communiqué (et donc, d'existence) par la commune.

Vendeur ou Bailleur Date / Lieu  
[REDACTED] 25/09/2023 / ST ETIENNE  
Acquéreur ou Locataire

Etat des risques, pollutions et sols - en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement - MTECT / DGPR avril 2023

**ETAT DES NUISANCES SONORES AERIENNES**

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du	Mis à jour le
<b>2. Adresse</b>	<b>Code postal ou Insee</b>	<b>Commune</b>
11 Place de l'Hôtel de Ville 42000 ST ETIENNE	42000	ST ETIENNE

**SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)**

-> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB			Oui	Non	X
	Révisé	Approuvé	Date		
Si oui, nom de l'aérodrome :					
-> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation			Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			Oui	Non	

**SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)**

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON	X	zone A <sup>1</sup>	zone B <sup>2</sup>	zone C <sup>3</sup>	zone D <sup>4</sup>
Aucun		Très forte	Forte	modérée	Faible

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)  
<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)  
<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)  
<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 60). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater virgules A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-3 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE**

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :  
 peut être consulté à la mairie de la commune de : ST ETIENNE  
 ou est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur ou Locataire
[REDACTED]	25/09/2023 / ST ETIENNE	

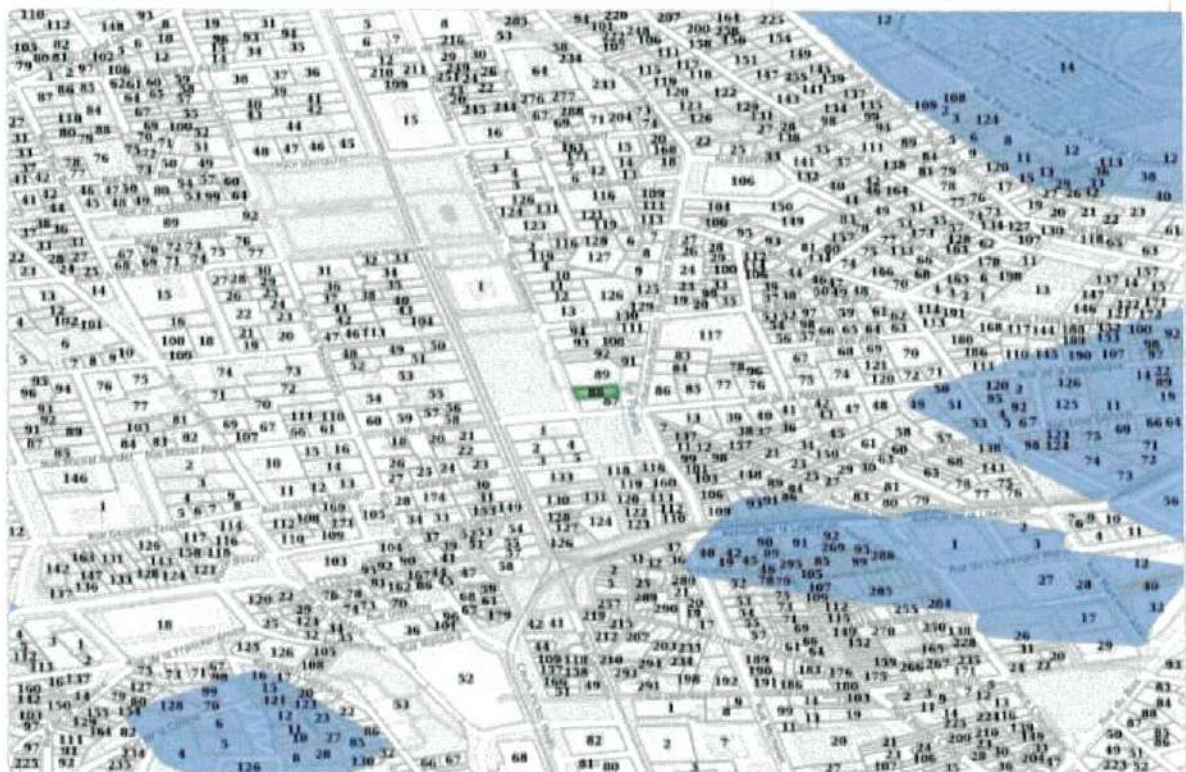
information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

# INONDATION



Zone de risque

# MOUVEMENTS DE TERRAINS MINIER



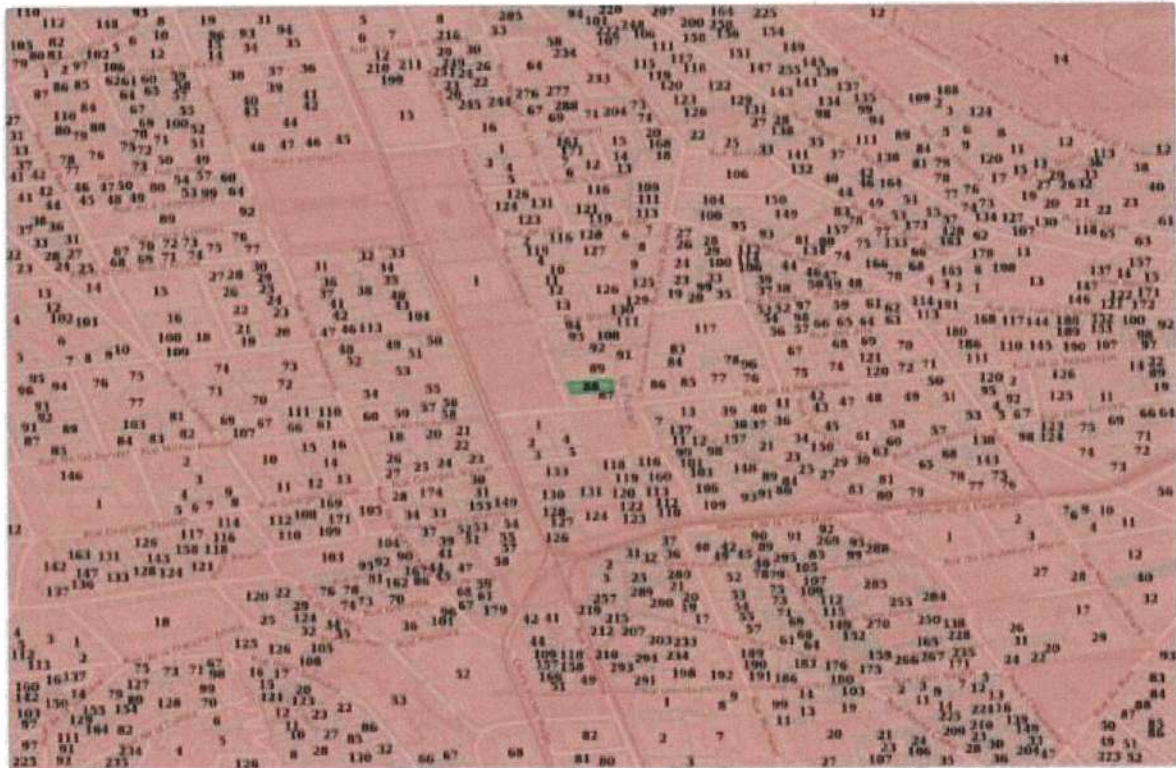
Mines

MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



Faible

RADON



Niveau 3



SÉISME



2 - Faible

BA SOL-BASIAS



Basias



• ICPE

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)



• Non concerné



Non concerné

## Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison sociale, Activité, Adresse	Distance
-	Sté LAVOMATIC Station de blanchissage automatique	6 mètres
-	EDF, anc. Cie Electrique de la Loire et du Centre Desserte d'essence	93 mètres
-	Sté des Drogueries du Centre Station service	86 mètres
-	"Vitaneuf Pressing" (M. RINGER) Pressing	116 mètres
-	M. VERCHER Jean Louis Fabrication d'allumettes	122 mètres
-	MOUSSY Ferblantier lampiste	129 mètres
-	M. CROUZET F. Atelier de peinture au pistolet	138 mètres
-	MM. COLOMBET et Cie Station service privé	141 mètres
-	J.B. COURGUE Fonderie et ajustage de métaux	144 mètres
-	M. HIRSCH Imprimerie, production de vapeur	182 mètres
-	MM. BLANC et DURAND, anc. SARL THOULOUSE et Cie Fabrication d'enseignes	186 mètres
-	M. BRÉTET Atelier de teinturerie et dégraisseur	188 mètres
-	M. FERRIN Fabrication d'appareil à gaz, forge, fonderie de cuivre, bronze et fonte	160 mètres
-	M. BEAULIEU Lampiste avec dépôt de lucifère	161 mètres
-	Mairie de Saint Etienne Centrale de conditionnement d'air pour la Mairie	164 mètres
-	M. BENNEVENT (ou BENEVENT) Imprimerie	168 mètres
-	M. Urbain SALAY Imprimeur	168 mètres
-	SARL JB HIVERTE Père et Fils DLI	170 mètres
-	M. MAY et Cie Station service	171 mètres
-	Mme veuve BARLET Bénédicte Pressing	173 mètres
-	M. BOYER Menuiserie	176 mètres
-	M. MENARD Imprimerie	177 mètres
-	GIPHON Imprimerie	180 mètres
-	M. CHENET (Chénet) Station-service dans le parking de l'Hôtel du Cheval Noir	183 mètres
-	JB CERRAT Ferblantier lampiste	184 mètres
-	Stanislas WOJCIECHOWSKI (Anciennement Noël CHUCLE) Garage	188 mètres

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	SA des Laveries "libre-service" Stéphanoises (M. François DORON) Laverie et pressing	188 mètres
-	SARL "Pressing du Forez" (Mme Eliane GASTEL, anc. ?) Pressing	191 mètres
-	M. Germain NEYRET Station service	193 mètres
-	Mme veuve THEULIER (ou Théolier) - Le mémorial de La Loire" Imprimerie de journaux	195 mètres
-	M. François NUBLAT Imprimeur	199 mètres
-	Ets Marius VAZILLE Travail du papier	200 mètres
-	Mme Janine GARRAUD Pressing, stockage de gaz	203 mètres
-	Sté Automobile du Centre, anc. Cie des Automobiles du Centre - GATTY et Cie, anc. Sté des Comptoirs Commerciaux du Forez (BOURRIN) Garage avec station-service	211 mètres
-	M. Charles STRIBICK Dépôt de liquides inflammables	213 mètres
-	SARL Auto-Rarengo-Sport Réparations et entretiens de véhicules	216 mètres
-	M. MONPLOT Louis Garage automobile	217 mètres
-	Mme Veuve BLACET Fils cadet Fonderie de cuivre	227 mètres
-	M. VENET Station service et garage	234 mètres
-	M. Claudius GUERIN Teinturerie	235 mètres
-	M. Michel JOSSEAUME Laverie automatique	236 mètres
-	Garage Moderne Franco-Suisse, anc. MM. BLANCHARD et SOULIER Garage auto et station service	240 mètres
-	Sté BALDUJET - BROSSY et Cie DJI	240 mètres
-	M. FERROT ((Aimé fils)) Teinturerie	241 mètres
-	BROSSIER VITAL Quincaillerie, lampiste	246 mètres
-	M. ROBIN Imprimerie	252 mètres
-	Manufacture de plomb de chasse de Saint Etienne, anc. M. Joseph MARCON Manufacture de plomb, anc. Fonderie aluminium et bronze	253 mètres
-	M. RICHARD Fabrique de céramiques	261 mètres
-	M. X. LANGLOYS Pressing automatique pour nettoyage à sec des vêtements	265 mètres
-	M. NEYRET Station service	270 mètres
-	Journal de la Loire Imprimerie de journaux	272 mètres
-	SARL Grand Garage du Forez, anc. DIGONNET Station-service	283 mètres
-	MM. PIGNOL et Fils Générateur d'acétylène	287 mètres
-	M. GAYTON Christian Pressing	287 mètres
-	M. BEAUCHALN et Fils Plomberie, zinguerie	295 mètres
-	Sté Teinturerie de la Paix (M. FAURE) Blanchisserie et teinturerie	296 mètres
-	Stanislas LABARDE Blanchisserie	297 mètres
-	M. PEREZ Antoine (ou Pérez) Atelier de décolletage	302 mètres
-	Marius-Paul ACHARD Fabrique de produits d'entretien	306 mètres
-	M. Edmond LAROCHE Station service	307 mètres
-	Sté des Peintures Astral-Cellupo Dépôt de peintures et de vernis	310 mètres
-	M. DURAND Garage et station-service	311 mètres
-	M. Jean GAUMICHE Pressing	313 mètres
-	M. FAURE, anc. M. RENAUDIER Forge, marteaux mécaniques	319 mètres
-	BUISSON Lampiste	322 mètres
-	M. CARDET, anc. M. GRANGER Station-service	324 mètres
-	M. FOUCHERAND Corroyage	330 mètres
-	M. Auguste CUESSAC Atelier pour l'argenterie et le biseautage des glaces	332 mètres
-	M et Mme Christian GAYTON Pressing	333 mètres
-	PRESSING NET (Mme GARNIER) Pressing	382 mètres
-	Grand Garage du Palais, anc. Garage MOURVILLER Frères Garage et station service	384 mètres
-	Sté des Garages Réunis Garage avec station-service	381 mètres
-	BERTRAND Frères Fabrication de vernis à la gomme et à l'esprit de vin	383 mètres
-	M. Pierre COCHOIS Atelier de photogravure	371 mètres
-	M. Réocreux - Brousse Emaillage et vernissage au four de cadres pour bicyclettes	372 mètres
-	PRUDHOMME - DAGAL, anc. M. WUTRICH (ou WUTUCH et MARTIN) Garage et station service d'un hôtel ("Hôtel des Arts")	377 mètres
-	? anc. Sté MEMOS (Gérant: M. Elisée Ménard) Atelier de soudure et peinture, anc. Atelier de peinture	378 mètres
-	Ets Antoine REBOUL Fabrique de capsules métalliques	378 mètres
-	SA ESSO Standard, anc. Sté "d'Exploitation de Parking à Saint-Etienne" Station-service	380 mètres
-	M. MARTIN François Menuiserie	382 mètres
-	M. PETIT Menuiserie	382 mètres
-	M. RATIER Station service et épicerie	388 mètres
-	H.P. SCHOTT Dépôt de plâtre, peinture	390 mètres
-	M. DE VILLETTE, anc. GARAMPAZZI et Cie, anc. GARAMPAZZI et FAURE Station-service, anc. Garage avec station-service	391 mètres

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	Manufacture Stéphanoise de bijoux Atelier d'émaillage	394 mètres
-	M. Philippe REY - Meubles QUAPRI Menuiserie avec application de vernis	396 mètres
-	M. CARRIER Gabriel Laverie de linge	397 mètres
-	Préfecture de La Loire Installation de combustion et incinérateur	399 mètres
-	M. FOURCHEGRI (Fourchégrin), anc. M. Pierre MALESPINE Sablage des métaux, anc. Fabrique d'encumes et autres grosses pièces de forge	401 mètres
-	M. CERRI Atelier de semurerie	406 mètres
-	M. Augustin NOUËT Fabrication du matériel de forain, utilisation de peinture	408 mètres
-	M. GOY, anc. MM. GOY et FERRAND Garage et station service	412 mètres
-	M. BONNET Four à régénérer les molettes de briquets avec atelier de travail des métaux	416 mètres
-	M. RICHARD Station service	417 mètres
-	M. ARMAND, anc. MM. MEILLIER et THUEL Atelier d'émaillage	425 mètres
-	VITANEUF - PRESSING Pressing	426 mètres
-	M. JB. PICHON (ou PICHONT), anc. 1. anc. M. François SAUVIGNET Fonderie de fonte et de cuivre, anc. Vernissage et dorure d'objets	427 mètres
-	M. STARON Garage automobile, station service	431 mètres
-	DURAFOUR NEVEU et FILS Quincaillerie	431 mètres
-	Mlle MONTAGNE Station-service	434 mètres
-	Sté SAGNARD PARRAYON Fonderie de fonte	438 mètres
-	M. PRUNEL Atelier de mécanique générale avec travail des métaux	440 mètres
-	M. MOINE, anc. MOINE Frères Atelier de traitement des métaux	440 mètres
-	"Garage BERLET" (M. BERNET, anc. MARREL) Garage avec station-service	441 mètres
-	Pressing MARENGO Pressing	444 mètres
-	M. Jean-Baptiste BERNON Atelier de vernissage	444 mètres
-	Postes et Télécommunications Dépôt de liquides inflammables	444 mètres
-	MM. PONSONNET et BERNON Atelier de vernissage et bobinerie	445 mètres
-	M. Pierre POLUËT Fonderie de zinc	445 mètres
-	Pierre TARDY Station-service	447 mètres
-	M. LEDIN Fils Atelier de fonderie et d'ajustage	448 mètres
-	M. DUTRON Mécanique Générale et pièces détachées pour cycles	451 mètres
-	M. MAREY Henri Chaudronnerie	451 mètres
-	MM. RIVIERE (Rivière) et Cie, anc. MM. RIVIERE et GOMBERVALX Station-service	454 mètres
-	SA PARET VILLEDIEU Atelier d'apprêts, rubans et soieries et utilisation de liquides halogénés	458 mètres
-	M. SEIGE Teinturerie	459 mètres
-	Sté d'exploitation NORGE Magasin de nettoyage à sec automatique	464 mètres
-	LYS Pressing (M. BERTAZZOLI), anc. M. ABOLLAY Jean Pressing	466 mètres
-	M. HOUË, anc. HOUË et ROBERT, anc. M. Jean NICOLLE, anc. ABOLLAY et Cie, anc. MM. AUGER et BLETTY "Garage Jacquard" et station-service	471 mètres
-	Pierre CARROT et Alphonse BOYER Garage et desserte d'essence	473 mètres
-	M. Jean MEILLIER Atelier de polissage, nickelage des métaux	481 mètres
-	SARL Ets J VILLEDIEU & Fils DJI	482 mètres
-	SA MISERY (Miséry) LAURENT Fabrication de lames de scies à métaux avec cabine de peinture et baignoires d'acides	484 mètres
-	SA BEAUFLS et Cie Atelier de plomberie et zinguerie	485 mètres
-	Lycée Claude Faurel Travail des métaux avec DJI	487 mètres
-	M. le Maire de SAINT-ETIENNE Caserne des pompiers avec un dépôt de liquides inflammables et desserte	488 mètres
-	M. J. PALANDRE Station service	488 mètres
-	M. Laurent SERRE Fonderie au creuset	488 mètres
-	Ets LARGERON, anc. MM. FAURE et LARGERON Blanchisserie et teinturerie	488 mètres
-	Pressing VITANEUF Pressing	497 mètres
-	ROCHE Pierre Parblantier	498 mètres
-	M. BAUDET (Maison PENEL), anc. M. LEDIN Fils Atelier de quincaillerie, anc. Atelier de fonderie et ajustage	499 mètres

## Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
0006107315	MAIRE DE ST ETIENNE ST ETIENNE	129 mètres
0006103465	SOLLIER ST ETIENNE	199 mètres

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
0006106134	RONAL CYCLES ST ETIENNE	199 mètres
0010600240	BLAICH AMEUR - AS EXPORT SA ST ETIENNE	199 mètres
0006105127	PINATEL ET CHAPUIS TEXTILES ST ETIENNE	199 mètres
0006105129	PROFLOR ST ETIENNE	199 mètres
0006106148	TRACO ST ETIENNE	199 mètres
0010600169	REMY BARRERE ENGRENAGE ST ETIENNE	221 mètres
0010600068	FOS ST ETIENNE	221 mètres
0010600047	DE OOR STYLYSE ST ETIENNE	221 mètres
0010600018	MEON ST ETIENNE	221 mètres
0006103442	BERTHIEZ ST ETIENNE	221 mètres
0006106146	AMB (EXTOP PRESS PRESSING) ST ETIENNE	221 mètres
0010600193	PELLISSIER ST ETIENNE	221 mètres
0006108120	MORASSUTI GERICRAPHIE ST ETIENNE	221 mètres
0006110253	TITOLLET DUMAS ST ETIENNE	222 mètres
0006116163	[NC] AXIMA Réfrigération Saint Etienne ST ETIENNE	222 mètres
0003203860	[NC] LERISSEL ST ETIENNE	222 mètres
0006106873	SKURA-OCHAL S.A. ST ETIENNE	222 mètres
0006111176	POIRSON ARMURERIE ST ETIENNE	222 mètres
0006113526	UNIK SEC PRESSING ST ETIENNE	222 mètres
0003201193	GARAGE ALLIANCE AUTOS ST ETIENNE	222 mètres
0006109777	RIDUX ALEXANDRE (STATION SERVICE TOTAL) ST ETIENNE	222 mètres
0003204186	[NC] FEU VERT-ST ETIENNE ST ETIENNE	222 mètres
0010600307	OMERIN SAS ST ETIENNE	222 mètres
0006114782	THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION ST ETIENNE	222 mètres
0006110670	AUTOBART COMEMAT FRANCE ST ETIENNE	222 mètres
0003203387	GERMAN MOTORS ST ETIENNE	222 mètres
0006109297	PRESSING DUSOC ST ETIENNE	222 mètres
0006109467	ALLEGRE PUERICULTURE ST ETIENNE	222 mètres
0003201620	EPASE ST ETIENNE	222 mètres
0006113624	LYS PRESSING ST ETIENNE	222 mètres
0003202396	AIPPE (Association d'Insertion Professionnelle par la Formation et les Echanges) Saint-Étienne	222 mètres
0006113453	[NC] ASCOTEC ST ETIENNE	222 mètres
0003203247	MAIRE DE ST-ETIENNE ST ETIENNE	222 mètres
0006114848	SEPSAF ST ETIENNE	222 mètres
0010600244	DREAL UT422 AFFAIRES DIVERSES ST ETIENNE	222 mètres
0006109288	PRESSING TOUTASEC ST ETIENNE	222 mètres
0006114799	[NC] MATTLITZU ST ETIENNE	222 mètres
0003204694	PI - Plastiques Industriels de la Loire ST ETIENNE	222 mètres
0003201334	Macrolot ZAC pont de l'Ane Monthieu ST ETIENNE	222 mètres
0003204472	SOUCHON Dimitriou (locataire terrain) ST ETIENNE	222 mètres
0003201441	VIGIER Georges ST ETIENNE	222 mètres
0003204243	VERNEY CARRON SA ST ETIENNE	222 mètres
0003200473	ONDANE AGRO Saint-Étienne	222 mètres
0006108073	BERNARD & BONNEFOND ST ETIENNE	222 mètres
0006107263	ORANGE (UPRSE) EX-FRANCE TELECOM ST ETIENNE	361 mètres

Préfecture : Loire

Commune : ST ETIENNE

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L.125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

11 Place de l'Hôtel de ville 42000 ST ETIENNE  
42000 ST ETIENNE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cocher les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/2019	06/07/2019	06/07/2019	16/11/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Folds de la Neige	26/11/1982	28/11/1982	28/11/1982	22/12/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/08/1994	23/08/1994	23/08/1994	24/11/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Grêle	22/07/1983	23/07/1983	23/07/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/08/2002	23/08/2002	23/08/2002	09/09/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/04/1986	02/05/1986	02/05/1986	20/08/1986	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2019	30/06/2019	30/06/2019	10/07/2020	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/07/1993	05/07/1993	06/07/1993	03/12/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	02/12/2003	02/12/2003	13/12/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/08/2014	03/08/2014	03/08/2014	07/11/2014	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/06/1985	06/06/1985	06/06/1985	18/10/1985	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/07/2019	01/07/2019	01/07/2019	16/11/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	22/07/1983	23/07/1983	23/07/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/07/2009	02/07/2009	02/07/2009	21/10/2009	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/11/2008	02/11/2008	02/11/2008	31/12/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/05/1983	31/05/1983	31/05/1983	24/05/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Glissement de Terrain	01/05/1983	31/05/1983	31/05/1983	24/05/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	21/07/2020	21/07/2020	21/07/2020	14/11/2020	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/07/1983	23/07/1983	23/07/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/06/2019	15/06/2019	15/06/2019	23/10/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

25/09/2023

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Nom du vendeur ou du bailleur

[REDACTED]

Nom de l'acquéreur ou du locataire





## Commentaires

COMMUNE PRESCRITE: Il y a un PPR inondation prescrit sur la commune de saint etienne par conséquent toute la commune est concernée par le risque inondation pendant le temps de la prescription (qui peut durée 6 ans)

# Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°	2019.1428	du	24/12/2019	mis à jour le
	<b>Adresse de l'immeuble</b>		<b>code postal ou Insee</b>	<b>commune</b>
	11 place de l'Hôtel de Ville		42000	SAINT-ÉTIENNE

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB <sup>1</sup> oui non X

révisé	approuvé	date
--------	----------	------

<sup>1</sup> Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation <sup>2</sup> oui non X

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB <sup>1</sup> oui non X

révisé	approuvé	date
--------	----------	------

<sup>1</sup> Si oui, nom de l'aérodrome :

## Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup>	zone B <sup>2</sup>	zone C <sup>3</sup>	zone D <sup>4</sup>
forte	forte	modérée	

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterviscées A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

## Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de .....  
peut être consulté à la mairie de la commune de ... SAINT-ÉTIENNE

.....  
où est sis l'immeuble.

Vendeur / Bailleur

AURALAW Huissiers de Justice Associés

Acquéreur / Locataire

Date / Lieu 29/09/2023

à

LA FOUILLOUSE

information sur les nuisances sonores aériennes  
pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## Déclaration d'absence de sinistre indemnisé

En application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné [REDACTED] sis 11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE

atteste par la présente,

- que mon bien situé,

11 place de l'Hôtel de Ville  
42000 SAINT-ÉTIENNE

N'a fait l'objet d'aucune indemnisation au titre d'un ou plusieurs arrêts de catastrophe naturelle ou technologique, pendant la période où j'ai été propriétaire. (En application des dispositions du code des assurances)

et

- Qu'aucune information concernant une indemnisation antérieure ne m'a été transmise.

Fait pour valoir ce que de droit,

Rédigé et signé en deux exemplaires.

Fait le **29/09/2023**, à **LA FOUILLOUSE**

[REDACTED] Agence Diagnostic Immobilier

1/1

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX**



# Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie  
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –  
ERP - Accessibilité Handicapés

## SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° [REDACTED] 7338 29.09.23

### Autorisation ASN



15/09/2020 10:49  
Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils  
en contenant

#### Activité

##### Activité exercée

Activité exercée : Détention et utilisation

#### Autorisation existante

##### Existence d'une autorisation

Existence d'une autorisation : Oui

Une activité nucléaire concernant exclusivement la détection de plombs dans les peintures ?

Veuillez indiquer le n° SIGIS figurant sur votre autorisation : T420310

Veuillez indiquer la référence du courrier de votre autorisation : CODEP-LYO-2015-033910

#### Motif de la déclaration

##### Déclaration

Nature de la déclaration : Modification d'une précédente déclaration

#### Déclarant

##### Déclarant (représentant de la personne morale ou personne physique responsable de l'activité nucléaire)

Qualité : Représentant de la personne morale

Civilité : M.

Nom : MICHAUD

Prénom : Laurent

Téléphone : 0611270328

Courriel du déclarant : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Fonction : Gérant

##### Établissement

Dénomination ou raison sociale : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Page 1 sur 3

**Agence Diagnostic Immobilier**

1/5

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



Statut juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)

N° SIRET : 49529819200016

Adresse : ALLÉE DU MOULIN SAINT PAUL

Code postal : 42480

Ville : Fouillouse

Téléphone : 0477466939

Courriel pour tous les échanges liés aux télé-services : [contact@agence-diagnostic-immobilier.com](mailto:contact@agence-diagnostic-immobilier.com)

Chef d'établissement

Civilité : M.

Nom : MICHAUD

Prénom : Laurent

Courriel : [contact@agence-diagnostic-immobilier.com](mailto:contact@agence-diagnostic-immobilier.com)

Utilisation des appareils

Activité

Type d'activité : Utilisation de sources scellées à des fins industrielles ou scientifiques

Catégorie (utilisation principale) : Détection de plomb dans les peintures

Radionucléide	Activité maximale détenue en MBq	Activité maximale utilisée en MBq	Nb total de sources	Dont mobiles
109Cd	2960	2960	1	1

L'activité nucléaire inclut-elle une activité de transport? : Oui

Source(s) :

Local et service de détention ou d'utilisation au sein de l'établissement déclaré en page 4. Si l'établissement est différent, merci de faire une déclaration distincte.

Bureau

Organisation de la radioprotection

Conseiller en radioprotection 1

Civilité : M.

Nom : MICHAUD

Prénom : Laurent

Téléphone : 0611270328

Page 2 sur 3

2/5

**Agence Diagnostic Immobilier**

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



**Courriel :** contact@agence-diagnostic-immobilier.com

**Statut :** Interne

**Finalisation de la déclaration**

**Finalisation de la déclaration**

Dans le cas d'une source de rayonnements ionisants mobile, le responsable de l'activité nucléaire tient à la disposition de l'Autorité de sûreté nucléaire la liste des lieux où la source mobile est utilisée.

Le déclarant tient en permanence à disposition des autorités compétentes et des organismes agréés chargés des contrôles de radioprotection ou de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire les justificatifs attestant de l'exactitude des informations de sa déclaration.

Le déclarant confirme que les prescriptions générales imposées pour que l'exercice de ses activités relève du régime de la déclaration sont respectées.

**Déterminez-vous d'autres sources inférieures aux seuils? :** Non

Page 3 sur 3

**Agence Diagnostic Immobilier**

3/5

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX**



## Certificat de qualification



Numéro d'accréditation  
**4-0634**  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr

### WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

« Version 02 »  
REV 00

Décerné à : **HAON Rémi**

Sous le numéro : **C2020-SE10-001**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>MENTION</b> )	Du 24/08/2023 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 06/01/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 24/08/2023  
Par WE-CERT  
Président



WE-CERT "Qualité Compétences" - 13 rue de Saintignon, 57 100 THIONVILLE  
Tél. 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualite.compertences.com  
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF 7120B N°SIRET 88851995600021

### Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.  
04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

**ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX**





## Attestation sur l'honneur

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

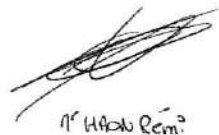
Je soussigné, Monsieur Rémi HAON, opérateur en diagnostics immobiliers au sein de la société Agence Diagnostic Immobilier, Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE, exerçant conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir des états, constats, et/ou diagnostic du Dossier de Diagnostic Technique.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics réglementaires suivants ainsi qu'en attestent mes certifications de compétences

Je dispose des moyens appropriés requis par les textes réglementaires

Ma société a souscrit une assurance, couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

En complément de cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par certification et mon attestation d'assurance.



M HAON Rémi

